



Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Exercice 2017

Table des Matières

1	Présentation générale du syndicat.....	6
2	Modes de gestion des services publics d'eau potable d'assainissement collectif et non collectif & Compétences	7
2.1	Modes de gestion	7
2.2	Compétences du SIBVA.....	7
3	MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES.....	8
4	Service public d'eau potable.....	12
4.1	Ressources en eau et sites de production.....	12
4.2	Stockage et distribution.....	12
4.3	Données en volume*	16
4.4	Abonnés et ratios de consommation.....	18
4.5	Rendement	18
4.5.1	Rendement du réseau de distribution.....	18
4.5.2	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) et indice linéaire de perte (ILP)	19
4.6	Travaux réalisés sur le service d'eau potable :	20
4.6.1	Travaux de renouvellement :	20
4.6.2	Interventions pour fuites :	22
4.6.3	Les interventions d'urgence sur le réseau :	23
4.6.4	Travaux branchements neufs.....	23
4.7	Qualité de l'eau	23
4.8	Protection de la ressource	27
5	Service public de l'assainissement collectif.....	28
5.1	Le réseau public de collecte des eaux usées	28
5.2	Abonnés et raccordements au réseau	33
5.3	Le traitement des eaux usées.....	34
6	Service public de l'assainissement non collectif	41
6.1	Compétences exercées par le service.....	41
6.2	Contrôles réalisés par le service.....	42
6.3	Programme de réhabilitation.....	43
7	Tarification et recettes des services.....	44
7.1	Tarification.....	44
7.1.1	La facture d'eau	44
7.1.2	La facture d'assainissement collectif.....	46
7.1.3	La facture d'assainissement non collectif.....	48
7.2	Recette des services	49
7.2.1	Recette du service d'eau potable.....	49
7.2.2	Recette du service d'assainissement collectif.....	49
7.2.3	Recette du service d'assainissement non collectif.....	50
8	Financement des investissements	51
8.1	Service public d'eau potable	51
8.1.1	Investissement.....	51
8.1.2	Endettement.....	52
8.1.3	Amortissement	53
8.2	Service public d'assainissement collectif	53
8.2.1	Investissement.....	53
8.2.2	Endettement.....	54

8.2.3	Amortissement	55
8.3	Service public d'assainissement non collectif	55
9	Service a l'utilisateur	56
9.1	Service à l'utilisateur.....	56
9.2	Action de solidarité.....	57
9.3	Coopération décentralisée.....	57
ANNEXE 1 : Rapport annuel 2017 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité des eaux destinées à la consommation.....		59
ANNEXE 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention		60
ANNEXE 3 : Délibérations portant sur le montant des redevances et participations votes par la collectivité		61

Le SIBVA ...

- **Un syndicat de 25 communes**
- Une convention avec la commune St Martin de Seignanx pour l'exploitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration
- 30 agents pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des services
- **31 503 habitants permanents** sur le territoire du SIBVA

Son service de l'eau...

- **16 020 abonnés**
- **Un volume produit de 3 196 120 m3 (soit près de 3.2 milliards de litres d'eau)**
 - ⇒ Volume moyen journalier 8 726 m3
 - ⇒ Volume en jour de pointe 12 231 m3
 - ⇒ Consommation moyenne par abonné : **115 m3**
- **Près de 783 km de réseau (hors branchements et réseaux privés)**
- Deux sites de production et de traitement pour une capacité de production 14 700 m3 par jour
- 13 réserves d'eau capacité de stockage globale de 6440 m3
- **8215 ml** de réseau remplacé soit un taux de renouvellement de 0.875 % sur les 5 dernières années

Son service de l'assainissement collectif...

- **9 935 Abonnés**
- Plus de 195 km de réseau avec 80 postes de relevage
- **25 stations d'épuration** d'une capacité totale de traitement de **39 595 équivalents habitants**.
- **1 convention** avec la commune de St martin de Seignanx pour assurer l'exploitation de la station d'épuration de 7000 EH et du réseau composé par plus de 20 km de canalisation et 19 postes de relevage
- **2277 ml** de réseau renouvelé soit un taux de renouvellement de 1.104 %

Son service de l'assainissement non collectif...

- **6 085 Abonnés**
- **1015 conventions d'usagers adhérant au service d'entretien** de la collectivité, soit près d'1/6
- **236 installations** réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique

INDICATEURS DE PERFORMANCE

(Décret et arrêté du 2 mai 2007 – Arrêté modificatif du 2 décembre 2013)

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Indicateur	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Service eau							
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	28998	29687	30287	30725	31124	31503
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (critères microbiologiques)	%	100	100	100	100	100	100
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire	%	98,18	100	100	100	ND	76
Indice connaissance et de gestion patrimoniale	Nbre de points	55	68	98	98	98	98
Rendement du réseau de distribution	%	76,3	73,6	72,5	75.4	75.5	74.2
Indice linéaire des pertes en réseau	m ³ /km/jour	2,6	2,9	3,1	2.7	2.7	2.9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	%	<0,1	<0,1	<0,1	0.26	0.445	0.587
Indice d'avancement de protection de la ressource	%	80	80	80	80	80	57.70
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb/1000 abonnés						
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (branchement existant)	Jour ouvrable	1	1	1	1	1	
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	-	-				
Taux de réclamation eau et assainissement	Nb/1000 abonnés						
Durée d'extinction de la dette	an	<1 an	< 1an	< 1an	< 1 an	< 1 an	< 1an
Abandon de créances et versements et versements Fonds de solidarités (ramené au m3 facturés)	€/m ³	-	-	-	0.00045	0,00033	
Service assainissement collectif							
Nombre d'habitants desservis	hab	17112	17645	18125	18609	19014	19537
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	%	-	-	97,02	97.02	97.58	97.74
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nbre	1	1	1	1	1	1
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées* modification règle calcul indicateur en 2013	Nbre de points	45	36	80	81	91	91
Conformité de la collecte des effluents (directive ERU)	%	100	100	100	100	100	100
Taux de boues évacué de façon conforme	%	100	100	100	100	100	100
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%				0.99 (moyenne sur 3 ans)	0.90 (moyenne sur 4 ans)	0.93 (moyenne sur 5 ans)
Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux	Nbre de points						
Durée d'extinction de la dette	an	< 1an	<1 an	< 1an	<1 an	<1 an	1.14
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	-	-				
Montant des abandons de créances et versement au Fonds de Solidarité (ramené au m3 facturés)	€/m ³	-	-	-	0.00091	0,00079	
Service assainissement non collectif							
Estimation nombre d'habitants desservis par le service assainissement non collectif	hab	12163	12042	12162	12116	12110	11966
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nbre de points	120	120	120	120	120	120
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	33	51,6	60	66	67	72

Evolution tarifaire	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prix TTC du service « eau potable » au m3 (120 m3)	€/m3	1,8953	1,5823	1,5876	1,6875	1,7147	1.7200	1.7499
Prix TTC du service « assainissement collectif » au m3 (120 m3)	€/m3	2,3136	2,1266	2,1918	2,3188	2,3243	2.3298	2.3353

L'autorité organisatrice du service public d'eau potable et d'assainissement est tenue de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ses services, conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il convient, afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité de ces services, d'intégrer dans ce rapport des indicateurs de performance. Ces indicateurs sont définis par le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA) a été créé le 24 août 1967 par le transfert de compétence du service d'alimentation en eau potable de 22 communes.

Il se composait des communes suivantes :

ANGOUME - BELUS - BIARROTTE - BIAUDOS - JOSSE - ORIST - ORX - PEY - RIVIERE - SAINT ANDRÉ DE SEIGNANX - SAINT BARTHELEMY - SAINT ETIENNE D'ORTHE - SAINTE MARIE DE GOSSE - SAINT GEOURS DE MAREMNE - SAINT JEAN DE MARSACQ - SAINT LAURENT DE GOSSE - SAINT LON LES MINES - SAINT MARTIN DE HINX - SAINT VINCENT DE TYROSSE - SAUBRIGUES - SAUBUSSE SIEST.

Par l'intégration de la commune de SAUBION le 21 juin 1971, des communes d'ORTHEVIELLE et de PORT DE LANNE le 16 novembre 1993, le SIBVA regroupe 25 communes.

Outre l'extension du territoire syndical, le SIBVA a pris, à partir du 1^{er} janvier 1995, la compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif pour l'ensemble des communes qui le compose.

2 MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF & COMPÉTENCES

2.1 Modes de gestion

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents de la collectivité.

2.2 Compétences du SIBVA

Pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, le SIBVA assure les tâches d'exploitation inhérentes à ces services, notamment :

- **Le pilotage et le contrôle des ouvrages d'eau et d'assainissement afin d'assurer la continuité et le maintien des services**
- **La gestion des services** : Application des règlements de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, réparation des fuites, relève des compteurs
- **La gestion des abonnés** : accueil, information et conseils des usagers, facturation
- **La réalisation des branchements** et leur mise en service
- **Le contrôle de la conformité des raccordements**
- **L'entretien et renouvellement** des matériels

Il prend également en charge les investissements liés au **renouvellement des canalisations et du génie civil**.

D'autre part, il assure :

- **Les programmations annuelles des travaux** d'alimentation en eau potable et d'assainissement, **en concertation avec les collectivités membres**
- **La maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux programmés**
- **L'émission d'avis techniques aux projets d'urbanisation des communes** (plans locaux d'urbanisme, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et d'aménager)

Pour le service public d'assainissement non collectif, le SIBVA assure les tâches prévues par la réglementation, et notamment :

- **Le conseil et l'information** aux usagers du service
- **Le contrôle de conception** des ouvrages neufs ou à réhabiliter
- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien**, ce contrôle intervenant également préalablement à tout changement de propriétaire.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2014 dans le cadre d'une " Entente ", le Syndicat assure l'exploitation du réseau de collecte et de la station d'épuration des eaux usées de la Commune de St Martin de Seignanx. Courant 2016, une extension du périmètre d'intervention du SIBVA a été actée à la demande de la commune. Celle-ci porte sur un accompagnement accru de la commune : accompagnement dans le suivi de la réalisation des branchements au réseau et dans la perception de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), réalisation de prestation de Maîtrise d'Œuvre, assistance dans le suivi de travaux (avis projet, réception...)...

La compensation financière de cette mise à disposition versée par la Commune de St Martin de Seignanx au Syndicat s'est élevée en 2017 à 86 138.64 € HT.

3 MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Le Syndicat adhère à l'association **France Eau Publique** depuis 2013, permettant de mobiliser un réseau d'élus, de praticiens et d'experts sur tous les aspects de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement. Ce réseau permet de mutualiser les expériences et pratiques, de favoriser l'entraide et de progresser collectivement.

Les quatre objectifs principaux de France Eau Publique

- Renforcer les synergies et développer des échanges de bonnes pratiques et des contacts entre référents/experts des gestionnaires publics français
- Favoriser une émulation mutuelle, afin de progresser vers l'excellence de la gestion publique
- Constituer progressivement un grand pôle des opérateurs publics pour promouvoir la gestion publique et ses valeurs

Le SIBVA a participé activement aux travaux de cette association et notamment à la rédaction d'une charte d'engagement de service et à l'élaboration d'un manuel des relations avec l'utilisateur à destination des agents de terrain et des agents d'accueil.

Le syndicat intervient également dans un groupe de travail « Achat » pour réaliser un regroupement de collectivités pour l'acquisition de compteurs d'eau avec la centrale d'achat UGAP.

Les Agents

Le SIBVA compte 30 agents dont 2 emplois d'avenir titularisés dans le courant de l'année 2017.

Les stagiaires

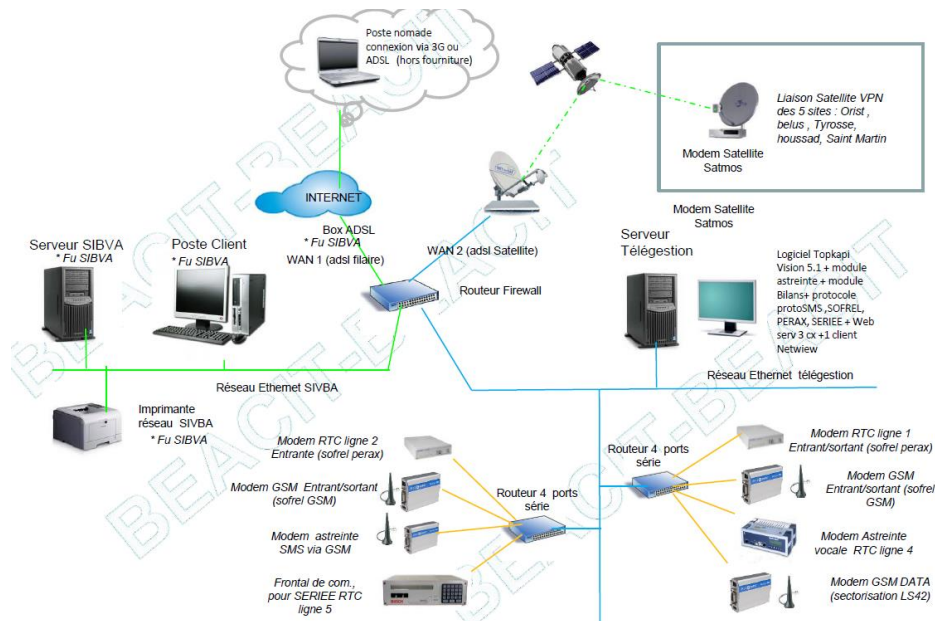
Le SIBVA s'engage dans la formation des jeunes, le syndicat a ainsi participé à la formation de 7 étudiants au cours de l'année 2017.

L'accueil de ces stagiaires s'échelonne sur des périodes d'une semaine à plusieurs mois. Depuis plusieurs années, le SIBVA a une relation étroite avec les établissements suivants :

- Le lycée Louis de Foix à Bayonne formant aux métiers de l'électromécanique ;
- Le lycée Borda à Dax formant au BTS Métiers de l'Eau ;
- Le lycée de Oeyreluy formant au BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau.

La supervision

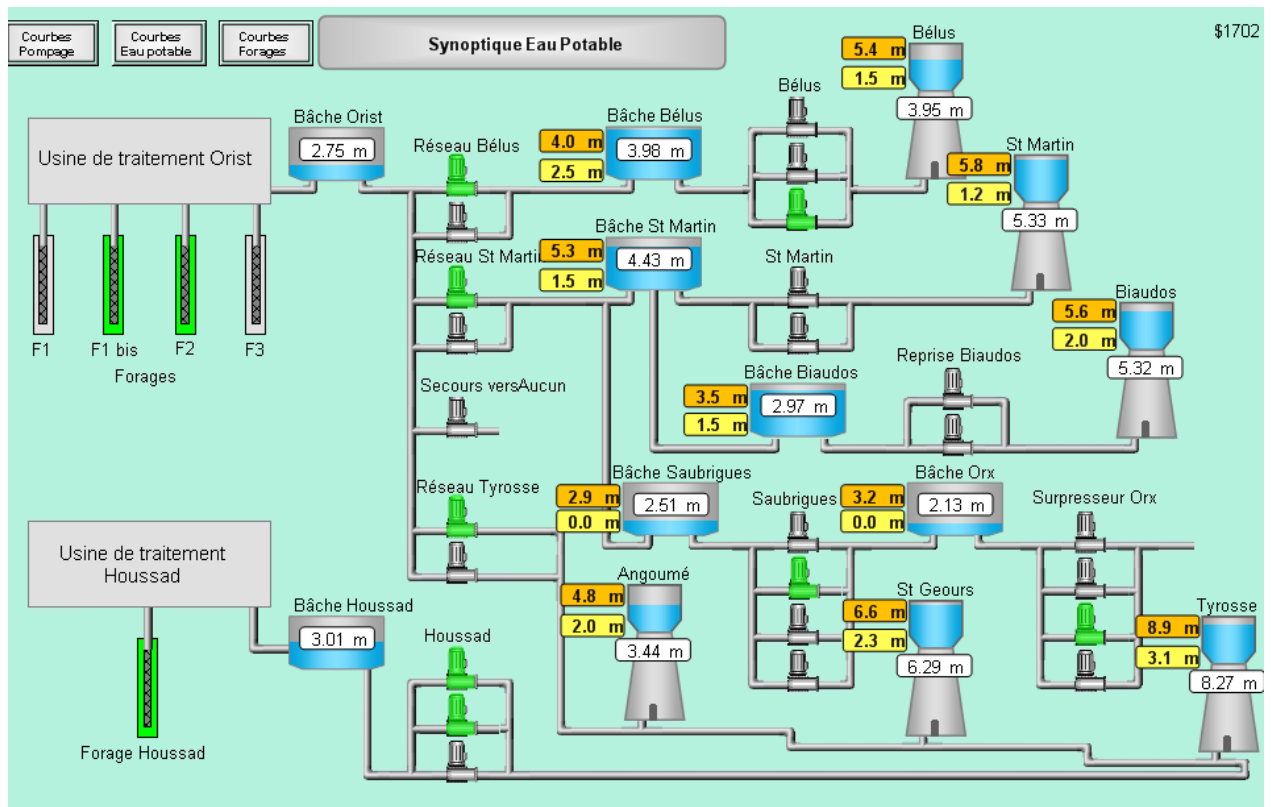
Le SIBVA est doté d'un dispositif de supervision qui lui permet de contrôler en temps réel et de manière permanente ses ouvrages d'eau et d'assainissement.



Le système centrale recueille ainsi des mesures d'appareils divers (sondes, compteurs, capteurs...) afin d'établir des bilans qualitatifs et quantitatifs. Il permet également d'informer les agents de défauts de fonctionnement par la transmission d'alarmes.

Cette supervision est un outil essentiel afin de garantir la continuité du service.

Ex. de synoptique de contrôle :



Le Système d'information géographique (SIG) – Aide à la gestion du patrimoine

Le Syndicat dispose d'un outil informatique lui permettant de maintenir ses plans à jour. Ce SIG permet de répondre aux besoins d'exploitation et d'autre part de partager avec les autres concessionnaires lors de travaux.

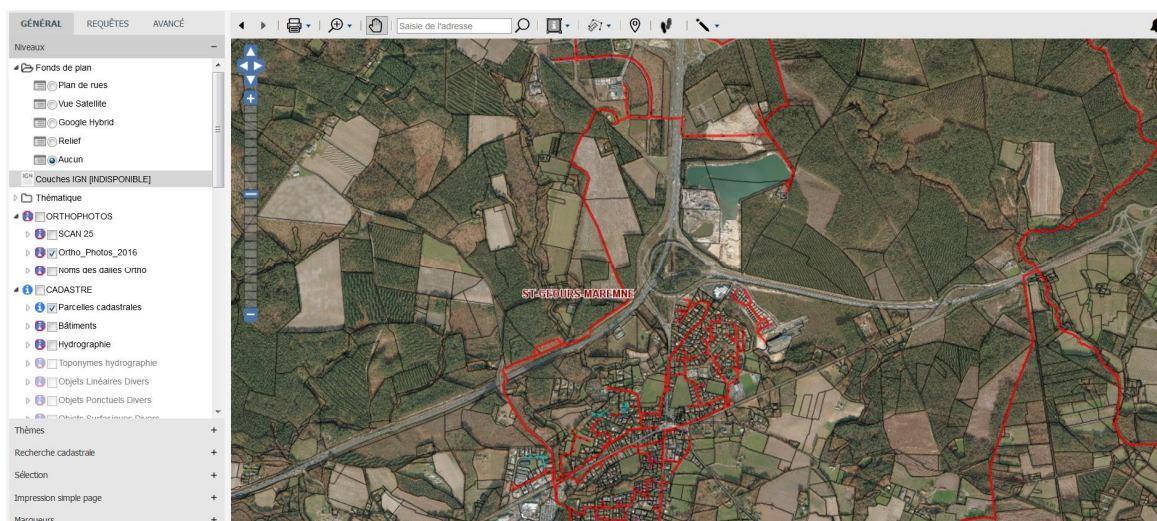
Le SIG permet également au service d'instruire toutes les demandes d'urbanisme ainsi que les différents contrôles d'assainissement collectif ou non collectif.

Dans un SIG on retrouve les différents plans mais aussi les données spécifiques comme l'âge des canalisations, le matériau utilisé, la date de pose, la hauteur des canalisations...

L'ensemble des interventions sur le réseau sont reportés permettant de faire le bilan sur les différentes opérations réalisées facilitant la gestion du patrimoine du syndicat. Le SIG est un outil d'aide à la décision.

En 2017 le syndicat a réalisé sur l'ensemble du territoire une photo aérienne géoréférencée qui servira de fonds de plan et permettra de positionner ses réseaux.

Cette photo aérienne sera complétée dès 2018 par un levé sur terrain.



4 SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

4.1 Ressources en eau et sites de production

Pour assurer son service d'eau potable, le SIBVA dispose de deux ressources : les forages situés dans les barthes de la commune d'Orist et le forage situé au lieudit « Houssad » sur la commune d'Angresse.

Les sites de production présentent les caractéristiques suivantes :

Sites	Usine d'Angresse	Usine d'Orist
Origine de l'eau	1 forage Aquifère du Plio-Quaternaire	3 forages Aquifère de l'Éocène
Capacité	150 m3/h et 3 000 m3/j	600 m3/h et 12 000 m3/j
Traitement	Déferri-sation (physicochimique), démanganisation (physico-chimique), désinfection au chlore gazeux	Préchloration, déferri-sation (aération), floculation, filtration, désinfection au chlore gazeux, acidification

Afin de sécuriser le traitement, les stations de traitement et les stockages définis ci-dessous sont sous télésurveillance. Tout incident est ainsi notifié au personnel d'astreinte par le biais d'un superviseur informatique.

4.2 Stockage et distribution

☞ Stockage :

Le SIBVA dispose de plusieurs réservoirs répartis sur le réseau de distribution. Ces réservoirs répondent à deux objectifs :

- ✚ stocker l'eau afin d'assurer une autonomie au service et gérer les pointes de consommation,
- ✚ assurer une pression suffisante aux abonnés dans le cas des réservoirs sur tour.

Les volumes de stockage sont synthétisés dans le tableau suivant :

Communes	Type de réservoir	Capacité (en m3)
ANGOUME	Réservoir sur tour	400
BELUS	Réservoir sur tour	400
BIAUDOS	Réservoir sur tour	400
ST MARTIN DE HINX	Réservoir sur tour	500
ST GEOURS DE MAREMNE	Réservoir sur tour	400
ST VINCENT DE TYROSSE	Réservoir sur tour	1000
ANGRESSE – « Houssad »	Bâche semi-enterrée	300
BELUS	Bâche semi-enterrée	600
BIAUDOS	Bâche semi-enterrée	100
ORIST	Bâche semi-enterrée	500
ORX	Bâche semi-enterrée	120
ST MARTIN DE HINX	Bâche semi-enterrée	1600
SAUBRIGUES	Bâche semi-enterrée	120
TOTAL		6440

On note que la capacité de stockage est de 6440 m3. Soit, en 2017, 18 heures de consommation d'une journée moyenne et 12 heures d'une journée de pointe.

Observation : Cette capacité (+ 30 % env.) sera augmentée notablement en 2018 par la création d'une bache de stockage de 2500 m3 complémentaire sur le site d'usine de traitement d'Orist.

Il convient de souligner que cette capacité de stockage est inégalement répartie suivant les secteurs géographiques du syndicat. A titre d'exemple : sur la zone de St Vincent de Tyrosse, cette capacité de stockage n'est que de 6 heures.

Distribution :

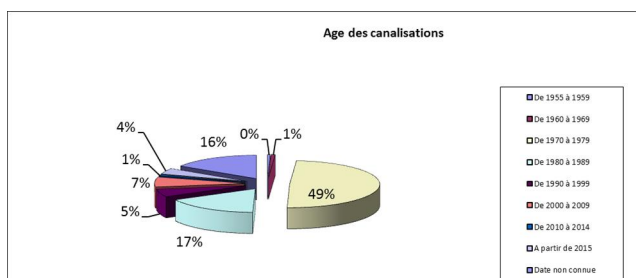
Le réseau du SIBVA s'étend sur un linéaire de près de 783 km (hors branchements et réseaux existants dans les lotissements privés).

Ces caractéristiques de localisation, d'âge, de matériaux et de diamètre sont présentées dans les graphiques ci-dessous.

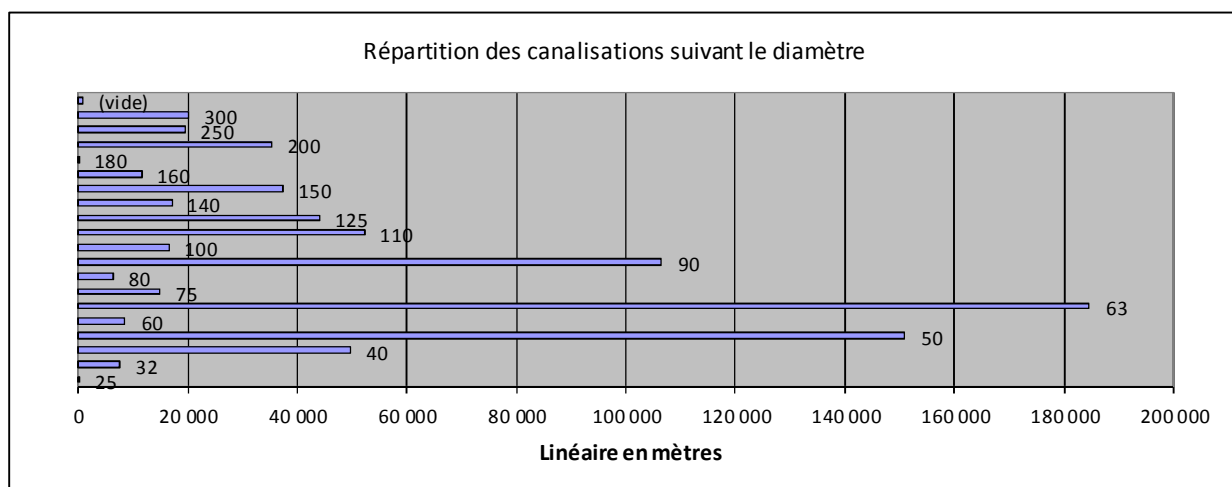
Répartition par années de réalisation :

Période de réalisation des travaux	Linéaire (en m)	%
De 1955 à 1959	3 792	0,48%
De 1960 à 1969	5 738	0,73%
De 1970 à 1979	385 335	49,23%
De 1980 à 1989	131 342	16,78%
De 1990 à 1999	42 288	5,40%
De 2000 à 2009	52 854	6,75%
De 2010 à 2014	5 556	0,71%
A partir de 2015	31 601	4,04%
Date non connue	124 296	15,88%
Total	782 802	100,00%

Répartition par matériaux :



Répartition suivant diamètre :



Répartition par communes :

Communes	Linéaire (en m)
ANGOUME (40003)	10397
ANGRESSE (40004)	1280
BELUS (40034)	28833
BIARROTTE (40042)	11301
BIAUDOS (40044)	28307
JOSSE (40129)	19335
ORIST (40211)	27473
ORTHEVIELLE (40212)	30346
ORX (40213)	17658
PEY (40222)	25316
PORT DE LANNE (40231)	22920
RIVIERE SAAS ET GOURBY (40244)	29954
SAINT ANDRE DE SEIGNANX (40248)	37679
SAINT BARTHELEMY (40251)	10161
SAINT ETIENNE D'ORTHE (40256)	19736
SAINT GEOURS DE MAREMNE (40261)	76209
SAINT JEAN DE MARSACQ (40264)	45826
SAINT LAURENT DE GOSSE (40268)	26505
SAINT LON LES MINES (40269)	43105
SAINT MARTIN DE HINX (40272)	48314
SAINT VINCENT DE TYROSSE (40284)	87743
SAINT MARIE DE GOSSE (40271)	42906
SAUBION (40291)	26556
SAUBRIGUES (40292)	37612
SAUBUSSE (40293)	23516
SIEST (40301)	3590
Non connue	222
Total	782802

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)	2017
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (10 points)	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (5 points)	5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et d'une procédure de mise à jour de l'inventaire (10 points)	10
Connaissance des matériaux et des diamètres des réseaux (5 points si connaissance portant sur plus de 95 % du linéaire - 100 % pour le SIBVA) (0 à 5 points)	5
Connaissance de la date ou de la période de pose des réseaux (13 points si connaissance entre 80 et 89,9 % du linéaire - 84,12 % pour le SIBVA) (0 à 15 points)	13
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (10 points)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
TOTAL (note sur 120)	98

Cet indicateur, compris sur une échelle de 0 et 120 points, permet d'évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Par application de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, il est évalué à compter de l'exercice 2013 (2013 : 68/120).

 Objectif du SIBVA : Atteindre un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable égal à 100 sur 120

Actions à mener :

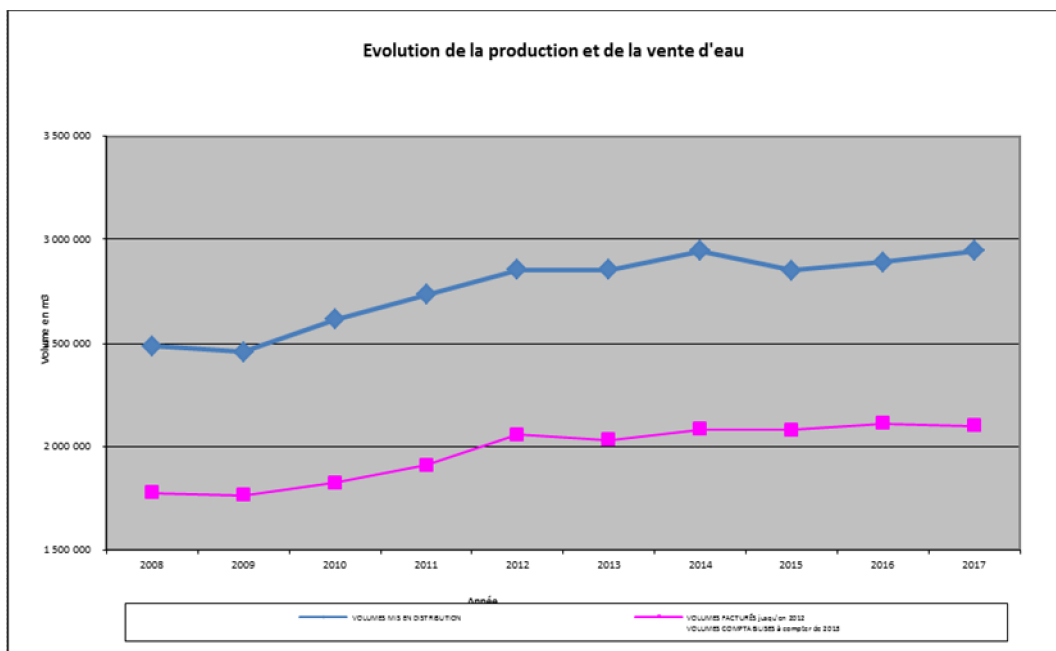
-  Poursuivre la mise à jour de la base de données du Système d'Information Géographique (SIG) sur la base de relevés de terrain afin d'améliorer la connaissance patrimoniale,
-  Définition d'un programme pluriannuel de renouvellement détaillé (le syndicat dans sa prospective financière dispose pour les 3 prochaines années d'une enveloppe financière moyenne de 900 000 € H.T. par an pour le renouvellement).

4.3 Données en volume*

Il convient de distinguer :

-  le volume produit : volume issu des usines de traitement (volumes de service de l'unité de production exclus, notamment les volumes utilisés pour le lavage des filtres),
-  le volume acheté (ou importé) ou vendu (ou exporté) en gros à d'autres services d'eau potable voisins,
-  le volume mis en distribution (ou volume introduit) : somme du volume produit et du volume acheté diminué du volume vendu en gros,
-  le volume comptabilisé est le volume consommé issu du relevé annuel des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ce volume fait l'objet d'un prorata temporis pour le ramener à une période de 12 mois,
-  le volume facturé : le volume comptabilisé pouvant notamment faire l'objet de remise dans le cadre de fuite.

	2006	2013	2014	2015	2016	2017
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	2 413 718	2 853 650	2 943 577	2 850 965	2 888 976	2 943 577
<i>Evolution année N/année (N-1)</i>		0,06%	3,15%	-3,15%	1,33%	1,89%
VOLUMES FACTURÉS jusqu'en 2012 VOLUMES COMPTABILISÉS à compter de 2013	1 755 865	2 030 402	2 083 202	2 079 495	2 110 374	2 099 725
<i>Evolution année N/année (N-1)</i>		-1,26%	2,60%	-0,18%	1,48%	-0,50%
<i>Dont volume vendu à la commune de TOSSE</i>	119 321	192 690	221 354	205 474	210 441	239 666
<i>Dont volume vendu au SYDEC</i>	0	0	6	0	1 220	1 873

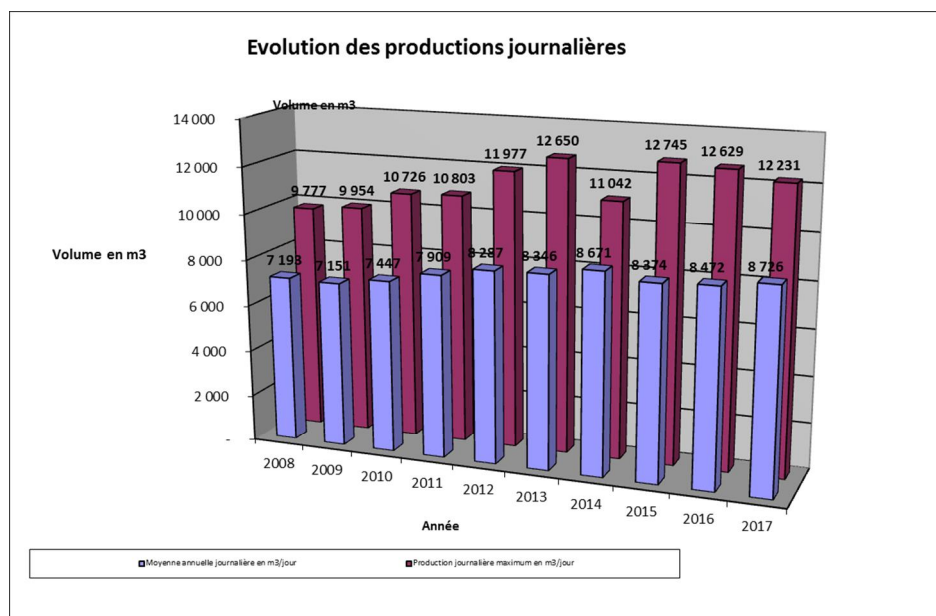


Evolution des volumes sur 10 ans, depuis 2008 :

Le volume mis en distribution a augmenté de 456 891 656 m³, soit 18 %.

Le volume comptabilisé a augmenté de 323 871 m³, soit 18 %.

En 2017, on note une légère augmentation du volume mis en distribution (+1.89 % / 2016) et une baisse du volume comptabilisé (-0.50 % / 2016). Cette tendance traduit une dégradation mineure du rendement du réseau.



On observe que la **production journalière moyenne** a augmenté de plus de 21 % au cours des dix dernières années.

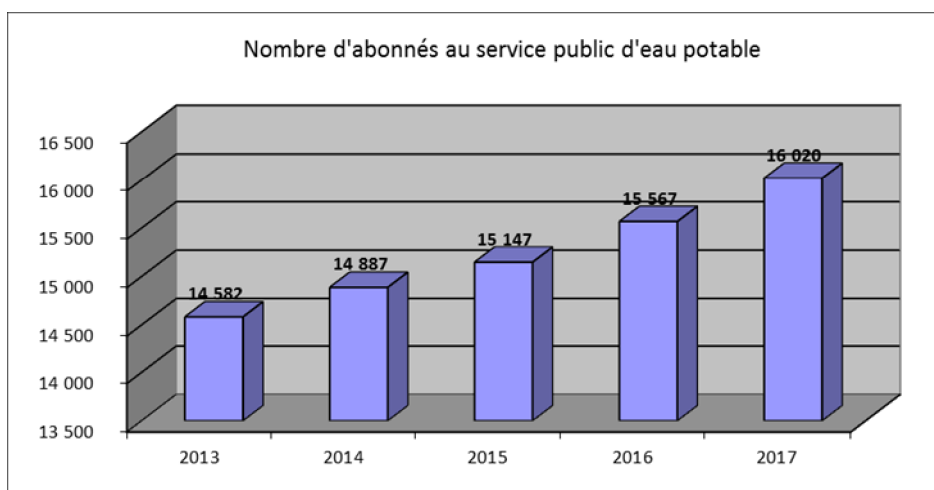
La **production de pointe** de 2017 reste équivalente à celle des années précédentes (12500 m³ approximativement). Cette consommation de pointe reste sensible aux aléas climatiques, **elle représente 85 % des capacités maximales de production théoriques** (pour mémoire : 15000 m³/j – cf. § 3.1). Des ressources supplémentaires doivent donc venir renforcer la production du SIBVA à court terme **afin de garantir et sécuriser l'alimentation des abonnés**.

4.4 Abonnés et ratios de consommation

	2006	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés AEP	12 296	14 582	14 887	15 147	15 567	16 020
<i>Evolution année N/année (N-1)</i>	0,00%	-1,11%	2,09%	1,75%	2,77%	2,91%
Volume vendu par abonné (hors gros consommateur agroalimentaire)*	122	118	122	118	119	115
<i>Evolution année N/année (N-1)</i>		-2,03%	1761,24%	-3,66%	0,93%	-3,37%

*Il existe sur le territoire du SIBVA une entreprise agro-alimentaire ayant des consommations annuelles représentant environ 12 % du volume comptabilisé en 2017, sa consommation a donc une influence sur la moyenne annuelle des autres usagers du service.

Le nombre d'abonnés au service de l'eau a progressé de 2.77 % entre 2016 et 2017. Cette progression est constante et régulière (+ 3000 abonnés en 10ans, soit + 15 %).



D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 31 503 (base INSEE).

Remarques :

- On observe une augmentation de 1.22 % de la population entre 2016 et 2017.
- La densité d'habitants par kilomètre de réseau est de **40 hab/km**, elle est caractéristique d'un réseau rural.

4.5 Rendement

4.5.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau d'eau calculé pour l'année 2017 est celui défini par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Cet indicateur permet de **connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable**. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – Eau & Assainissement

en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

4.5.2 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) et indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire des volumes non comptés : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

L'indice linéaire de pertes en réseau : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Les volumes consommés autorisés et non comptés sont estimés à **20 529 m³** pour l'année 2017. Ces volumes sont estimés selon la méthode de calcul proposée par le MEDAD (Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement durable).

Ils comprennent :

✚ Les volumes consommés sans comptage par d'autres services : manœuvres incendies, les espaces verts, les fontaines publiques, le lavage de la voirie et le nettoyage du réseau d'assainissement.

✚ Les volumes consommés par le service de l'eau : nettoyage du réservoir, désinfection après travaux sur le réseau, purge des conduites, analyseurs de chlore...

P104.3 Rendement du réseau de distribution

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 Indice linéaire de perte

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement (%)	77,9%	74,1%	74,8%	76,3%	73,6%	72,5%	75,4%	75,5%	74,2%
Indice Linéaire de perte en réseau (en m ³ /jour/km)	2,1	2,6	2,6	2,6	2,9	3,1	2,7	2,7	2,9
Indice Linéaire des volumes non comptés (en m ³ /jour/km)	2,1	2,6	2,7	2,6	2,9	3,2	2,7	2,8	3,0

Ces indicateurs font apparaître une détérioration de la qualité du réseau (fuites) et/ou de sa gestion (prise d'eau sans comptage). Il convient toutefois de considérer avec réserve cet indicateur au regard du degré d'incertitude de son évaluation (*un unique relevé de consommation par an chez l'abonné et lissage de la consommation sur 12 mois*). Son évolution permet néanmoins de définir la tendance et l'évolution de cet indicateur.

Depuis la fin d'année 2013, dans le cadre de la réalisation de l'étude diagnostic du service d'eau potable, le SIBVA a initié des campagnes nocturnes de recherche de fuites qui se poursuivent périodiquement.

Afin de retrouver le niveau des indicateurs de 2016, le SIBVA poursuivra l'installation de compteurs de sectorisation afin d'améliorer la qualité du suivi du réseau.

Le SIBVA poursuivra également les actions suivantes :

- L'optimisation de la recherche des fuites avec le suivi des compteurs de sectorisations, la réalisation d'enquêtes nocturnes et l'acquisition de matériel performant permettant l'aide à la localisation des fuites,
- La pose de bornes de puisage avec compteur à destination des professionnels pour limiter la prise d'eau sans comptage (5 ont été posées en 2017),
- Le renouvellement de réseaux avec pour objectif 1% de renouvellement par an.

Objectifs du SIBVA :

- Atteindre un rendement du réseau de distribution supérieur à 80 %
- Atteindre un indice linéaire de perte en réseau inférieur ou égal à 2 m³/j/km

4.6 Travaux réalisés sur le service d'eau potable :

4.6.1 Travaux de renouvellement :

Les travaux significatifs de renouvellement engagés ou réalisés en 2017 par le service d'eau potable sont définis ci-après. Le montant des travaux pris en charge par la collectivité figure au chapitre « Financement des investissements ».

Canalisations :

Afin de pérenniser ce patrimoine, des travaux ont été réalisés par le SIBVA :

Travaux de renouvellement(REN) ou d'extension de réseaux (EXT)	REN ou EXT	Linéaires (en m)	Ø	Matériaux	Observations
Port de Lanne (Bec du gave)	REN	1560	90	Fonte Blutop	212 800,00 €
		130	63	PVC	
		490	50	PE	
Port de Lanne (VC10/Arrieuleton)	REN	160	90	Fonte Blutop	177 244,00 €
		1580	63	PVC	
Orist	REN	275	110	Fonte Blutop	50 081,00 €
Orx (route du Moulin)	REN	710	110	Fonte Blutop	93 958,26 €
St Lon les Mines (Menautat)	REN	1160	63	PVC	101 182,00 €
St Lon les Mines (RD6)	REN	1500	63	PVC	160 651,00 €
St Lon les Mines (Bourg)	REN	650	90	Fonte Blutop	73 580,00 €
TOTAL		8215			869 496,26 €

On observe une forte progression du linéaire de renouvellement de réseau du SIBVA au cours des 5 dernières années (période de référence pour le calcul de l'indicateur correspondant) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseaux renouvelés (en ml)	699,0	620,0	1200,0	2475,0	4865,0	6216,0	8215,0
Taux de renouvellement (calcul sur 5 ans)					0,252%	0,393%	0,587%

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux de renouvellement, calculé sur la base des 5 dernières années est de 0.587 %.

Objectifs du SIBVA :

 Atteindre un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable supérieur ou égal à 1 %, soit un renouvellement annuel supérieur à 7 km de réseau par an (en moyenne sur 5 ans).

Cet objectif est atteint pour l'année 2017 avec un taux de renouvellement de 1.05 sur l'année.

Il convient de noter les références suivantes :

- Au niveau national taux de renouvellement : 0.58 %

- A l'échelle du bassin Adour-Garonne taux de renouvellement : 0.47 %



Compteurs

Conjointement à son programme annuel de renouvellement de compteurs, le SIBVA s'est engagé, courant 2014, dans l'installation de compteurs équipés de modules « radio ».

Ce type de compteurs permet une relève de l'index à distance modérée. Ce relevé s'effectue ainsi en circulant dans la rue concernée à partir d'un simple récepteur, sans pénétrer dans la propriété des abonnés. En zone d'habitat aggloméré, cette technique permet de récupérer un grand nombre d'index en un temps très court.

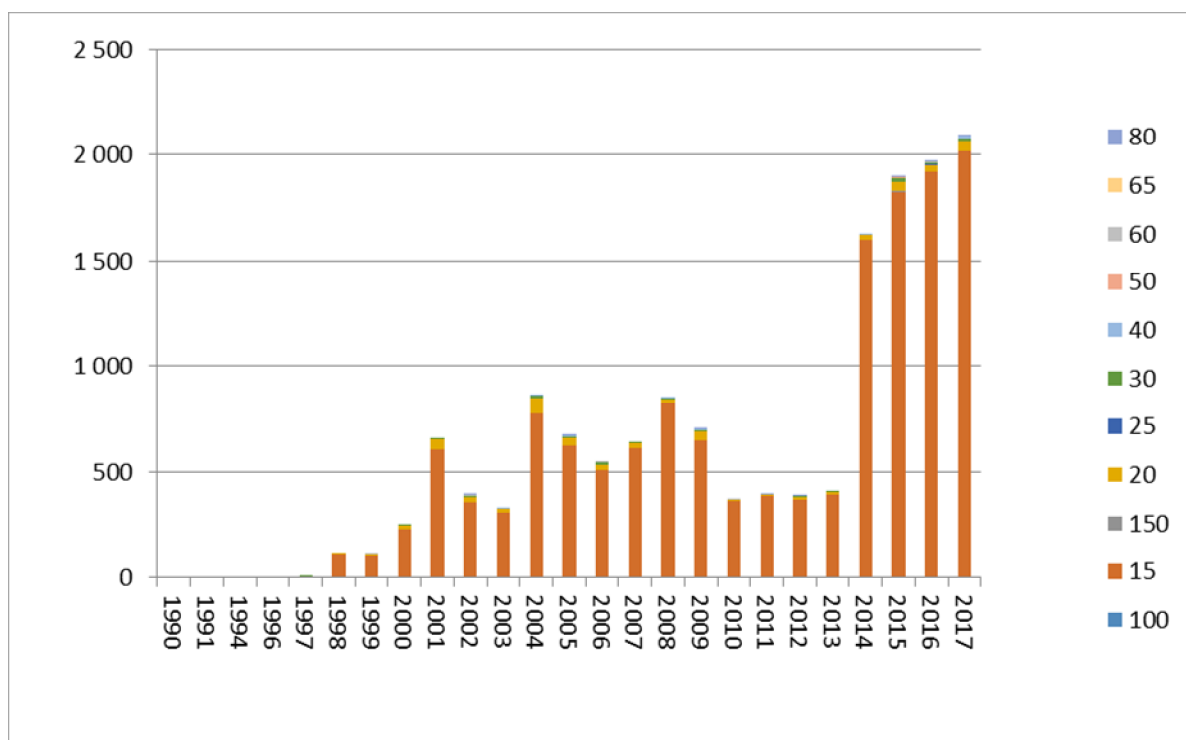
Le SIBVA a donc fait le choix d'équiper ses compteurs de ce type de technologie dans les zones agglomérées de ces communes (celles équipées d'un réseau d'assainissement collectif).

Ce programme de remplacement des compteurs et d'équipement en modules « radio » s'achèvera en 2020 (1800 à 2000 unités par an). En 2021, chaque commune du SIBVA sera en partie équipée de ce type de compteur et tous les compteurs auront moins de 15 ans.

Il est en effet rappelé, qu'au-delà de 15 ans, les compteurs doivent faire l'objet d'une vérification périodique ou d'un renouvellement.

Fin 2017, près de 6200 compteurs avaient été renouvelés dans le cadre de cette campagne.

Ci-dessous, la pyramide des âges des compteurs du SIBVA :



Il convient de souligner que ce choix technique permet au SIBVA d'augmenter chaque année sa capacité de relèvement et de réduire ainsi la sous-traitance sur cette tâche.

Usines

Afin de garantir le fonctionnement du service et de le pérenniser, le SIBVA a procédé aux travaux de renouvellement et de réparation suivants en 2017 (seulement mentionnées les opérations ayant nécessité des fournitures pour un montant supérieur à 500 € HT) :

Communes	Ouvrages	Organe	Opérations	Détail	Coût fourniture € HT
ST GEOURS DE MAREMNE	Surpression ince	Pompe 3	Réparation	remise en état pompe 3	841,18
ORIST	Forage F3	Pompe	Renouvellement	remplacement pompe forage	1 725,00
ANGRESSE	Houssad	Vanne Motorisée	Stock	stock vanne	3 266,70
ORX	Reprise	Surpresseur	Réparation	reparation surpression	3 536,46
ANGRESSE	Houssad	Pompes reprises	Renouvellement	renouvellement pompe reprise	8 515,00
ST GEOURS DE MAREMNE	Réservoir	Débitmètre	Renouvellement	Remplacement débitmètre vers ZAE	870,00
Total fourniture (opérations dont le montant des fournitures excède 500 € HT seulement)					18 754,34

4.6.2 Interventions pour fuites :

Des interventions de réparation pour fuites ont également été réalisées. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Réparations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sur branchement	73	66	85	112	72	137	79	63	77
Sur canalisation	115	114	99	106	82	75	79	79	72
Sur poste de comptage	220	238	280	256	164	217	228	294	308
Sur casse par un tiers								13	28
Intervention en astreinte sur les ouvrages (problème qualité, ré-enclenchement électrique...)					44	30	20	22	20

Les principales interventions ont eu lieu sur des canalisations en PVC collé ainsi que sur des canalisations en polyéthylène PE.

4.6.3 Les interventions d'urgence sur le réseau :

Un service d'astreinte mobilisable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 peut assurer ainsi en permanence les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...). Cette astreinte permet d'intervenir à tout moment en cas de problème sur le réseau de distribution d'eau potable (ruptures de conduites, de branchement...), sur la production mais aussi au niveau du réseau d'assainissement.

L'astreinte est composée par 3 personnes : 2 agents terrain et un cadre d'astreinte décisionnelle. Afin de sécuriser la continuité de service, un niveau d'astreinte de niveau 2 peut être déclenché. Pour ce niveau 2, le personnel d'astreinte peut faire appel à son prestataire de service AGUR qui sous contrat peut mobiliser des moyens humains et matériels supplémentaires.

4.6.4 Travaux branchements neufs

	Nb pose compteurs nouveaux abonnés	Nb devis EAU	Nb branchements AEP facturés	Dont nb branchements AEP réalisés en régie
Total	333	251	128	97

4.7 Qualité de l'eau

Le service de l'eau a une mission essentielle : assurer la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Une eau destinée à la consommation humaine doit avoir des caractéristiques physiques et biologiques précises. Pour s'assurer de la potabilité et de la conformité de l'eau, cette dernière est soumise à de nombreux contrôles. La réglementation sur l'eau potable est l'une des plus strictes du monde.

En France c'est **l'arrêté du 11 janvier 2007** qui **fixe les normes de qualité à respecter** pour l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour être potable, l'eau doit respecter deux conditions essentielles :

- *ne pas contenir de micro- organismes pathogènes (bactéries, virus, parasites),*
- *ne pas présenter de concentrations en substances indésirables (nitrates, pesticides, métaux lourds...) supérieures aux limites de qualité.*

Des critères de confort portant sur la couleur ou le goût de l'eau s'ajoutent à ces paramètres obligatoires.

Le code de la santé publique définit les règles concernant l'utilisation de l'eau avec les exigences de qualités.

Deux types d'exigences de qualité sont distingués dans le code de la santé publique. Ces exigences sont fondées sur les évaluations menées par l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

- *Les limites de qualité qui portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé. Exemple : les paramètres bactériologiques, les pesticides, les nitrates, certains métaux, les hydrocarbures.*
- *Les références de qualité qui concernent des substances sans incidences directes sur la santé aux teneurs habituellement observées, elles peuvent être à l'origine d'inconfort ou du désagrément pour la consommation (ex : couleur, température, fer, manganèse...).*

Différents paramètres sont analysés afin que l'eau distribuée puisse être bue sans danger pour la santé. La qualité de l'eau du SIBVA fait l'objet d'un suivi par les services du Préfet et d'un autocontrôle par le service de l'eau du SIBVA.

La surveillance permanente de la ressource au robinet

L'eau est l'un des produits alimentaires les plus réglementés et contrôlés.

Il existe une **surveillance permanente** dans les stations de production et sur le réseau de distribution : des mesures de sécurité sanitaire sont mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau.

Cette surveillance est établie jusqu'au robinet de l'abonné : des analyses sont effectuées tout au long des canalisations, dans le réservoir, jusqu'aux points de consommation. Si un risque alimentaire était détecté, les consommateurs en seraient immédiatement informés. Dans le même temps, des moyens de secours en eau seraient mis en place.

Un contrôle permanent par les services de l'Agence Régionale de la Santé et le syndicat. Plus de 40 000 €H.T ont été consacrés au suivi de la qualité en 2017 dont 16 400 €HT pour l'autocontrôle - hors frais de prélèvement réalisé par les agents du service.

DEUX NIVEAUX DE CONTROLE permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité.

Les fréquences de contrôle dépendent du débit du captage et du nombre d'habitants desservis. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère en charge de la santé.

Les résultats de la qualité de l'eau sont communiqués à la population par un affichage en mairie et sur le site internet www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

- **Le niveau de contrôle réalisé par l'Agence régionale de la Santé (ARS)**

Il comprend toute opération de vérification du respect des dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Il inclut notamment :

- L'inspection des installations ;
- Le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre ;
- La réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.

En 2017, 86 prélèvements pour analyses physico-chimiques et 72 prélèvements pour analyses bactériologiques ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la ressource au robinet du consommateur.

- **L'autocontrôle du service de l'eau**

En complément du contrôle réglementaire de l'ARS et afin d'augmenter la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le SIBVA surveille en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette surveillance s'est matérialisée par la réalisation de **336 prélèvements par (28 points/mois) un laboratoire externe agréé COFRAC et 132 (11 points/mois) par les agents du SIBVA**. Chaque prélèvement a alors fait l'objet d'une analyse portant sur les paramètres suivants : Chlore libre/total et E. Coli, **soit un total de 468 analyses**.

Un suivi journalier est réalisé sur les paramètres comme la turbidité, le ph, les taux de chlore.

En 2017 nous avons un taux de **conformité de 100% sur les échantillons étudiés** en autocontrôle.

■ **45 dépassements des limites de qualité ont été observés en 2017.**

1. 42 dépassements concernent des métabolites de pesticides (Métolachlore ESA et Métolachlore OXA notamment)

Le Syndicat dispose d'une dérogation préfectorale datant du 10 février 2017 pour la distribution de l'eau.

2. 3 dépassement concernent le paramètre « chlorure de vinyle » à des teneurs comprises entre 1.30 et 3.30 mg/l en septembre et octobre 2017. Cette substance peut être présente dans l'eau du robinet par relargage venant de certaines canalisations en polychlorure de vinyle (PVC), posées avant 1980, lorsque l'eau circule lentement et stagne dans les canalisations (cas des extrémités de réseaux ruraux). Pour supprimer la présence de cette molécule des purges automatiques du réseau concerné ont été installées afin de permettre le renouvellement de l'eau. Un renouvellement du tronçon concerné sera réalisé en 2018. Une modélisation de l'ensemble du réseau du SIBVA sera également menée en 2018 afin d'identifier les tronçons de canalisations potentiellement concernés par un risque de formation de cette molécule. Cette modélisation permettra au Syndicat de procéder à un renouvellement des secteurs à risque.

P101.1 Taux de conformité des prélèvements des eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de la qualité en ce qui concerne la microbiologie

P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de la qualité en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit deux indicateurs afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires.

Ces taux sont calculés par les services de l'ARS ; ils peuvent être retrouvés sur le site www.services.eaufrance.fr (observatoire national des services d'eau et d'assainissement).

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de **100 %**.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physicochimie est de **76 %**.

Objectifs du SIBVA :

- Atteindre un taux de conformité de 100 % pour ces deux indicateurs.

Le Syndicat devant la problématique des métabolites de pesticides

Même si les services de la Direction Générale de la Santé après avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) précisent qu'aux teneurs retrouvées dans l'eau de distribution, l'eau ne présente pas de risque pour la santé, **le Syndicat s'engage et agit !**

Dès 2015, une unité « pilote » de traitement a été installée sur l'usine d'Orist. Ce pilote correspond à un traitement expérimental sur charbon actif de l'eau. Des analyses régulières et un suivi de plusieurs paramètres ont permis de vérifier après traitement la faisabilité technique d'élimination des métabolites de pesticide présents dans l'eau. Les forages d'Orist ont été retenus et déclarés « prioritaires » dans le cadre des dispositions de la convention environnementale.

En 2016 le syndicat a lancé une consultation sur la base d'une conception réalisation pour les travaux de réhabilitation de la station de traitement de l'eau à Orist. Ces travaux prennent en compte l'augmentation de la capacité de traitement et de stockage des installations existantes, ainsi que le traitement des métabolites.

Le syndicat a lancé une étude pour la délimitation de l'aire d'alimentation des captages. Cette étude étant nécessaire pour mener des programmes d'action afin de protéger la ressource en eau.

Le syndicat a par ailleurs suivi les actions menées par la Chambre d'agriculture et les coopératives agricoles engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des pesticides sur le bassin versant en amont des captages d'eau.

En 2017 :

- début de travaux de construction de l'usine de traitement mise en service prévue fin 2018 ;
- début de l'étude concernant la délimitation de l'aire d'alimentation des captages
- financement de la FD CUMA pour développer le désherbage mécanique sur le secteur d'Orist –St Lon les Mines

Pour l'exercice 2018 :

- mise en service de la station de traitement mois de décembre
- engagement du Syndicat dans une convention avec le Département, la Chambre d'agriculture et la FD Cuma pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires avec le développement du désherbage mécanique
- conclusions de l'étude de délimitation des aires d'alimentation des captages
- début des travaux pour l'élaboration d'un Plan d'actions territorial

4.8 Protection de la ressource

L'instauration et le respect des prescriptions des périmètres de protection autour des points de prélèvements d'eaux souterraines et superficielles constituent l'un des moyens efficaces de prévention des risques pour la santé humaine liés aux pollutions hydriques et contribuent ainsi à la qualité de l'eau et à la sécurité de l'alimentation en eau.

Un indicateur permet de suivre la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice est de 57,70 % pour les ressources du SIBVA.

Une régularisation administrative est en cours pour les forages F1bis et F2bis auprès des services de l'ARS (demande de modification de l'arrêté préfectoral existant). Suite à une demande complémentaire de ces derniers, un avis d'un hydrogéologue agréé a été rendu le 15/05/2013. Le service est dans l'attente des suites données par l'ARS.

5 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après utilisation, les eaux dites « usées » rejoignent directement les égouts et c'est le service de l'assainissement qui les prend alors en charge. Ce service a pour mission de collecter ces eaux, de les acheminer vers les stations d'épuration puis de les traiter avant de les restituer au milieu naturel.

Les eaux usées sont ainsi collectées par des réseaux publics séparatifs ou unitaires (*pour la commune de Saint Vincent de Tyrosse uniquement*), transitent par des postes de relevage pour être ensuite traitées par une station d'épuration.

5.1 Le réseau public de collecte des eaux usées

Le réseau d'assainissement du SIBVA est présent sur les 25 communes de son territoire. Ce patrimoine est présenté ci-dessous sous différentes formes en fonction de ses fonctions, de ses caractéristiques, de sa localisation et de son âge.

Présentation par commune

Communes	Linéaire (en m)
Angoume	1 387
Belus	2 234
Biarrotte	1 983
Biaudos	2 357
Josse	12 522
Orist	3 954
Orthevielle	8 499
Orx	2 426
Pey	2 628
Port de Lanne	10 809
Riviere Saas et Gourby	5 610
Saint Andre de Seignanx	7 386
Saint Barthelemy	2 932
Saint Etienne d'Orthe	2 628
Saint Geours de Marenne	18 784
Saint Jean de Marsacq	3 433
Saint Laurent de Gosse	3 036
Saint Lon les Mines	2 661
Saint Martin de Hinx	5 843
Saint Vincent de Tyrosse	63 591
Sainte Marie de Gosse	2 845
Saubion	9 068
Saubrigues	7 163
Saubusse	10 180
Siest	1 230
Non connue	173
Total	195 360

Les travaux de renouvellement ou d'extension de réseau suivants ont été réalisés en 2017 :

Travaux de renouvellement(REN) ou d'extension de réseaux (EXT)	REN ou EXT	Linéaires (en m)	Ø	Matériaux	Observations
Pey - Station d'épuration	EXT				1454000 € HT
Pey - Canalisations gravitaires	EXT	915	250	PVC	396615 € HT
Pey - Canalisations gravitaires	EXT	20	200	PVC	
Pey - Canalisations gravitaires	EXT	95	250	Fonte	
Pey - Canalisations gravitaires	EXT	72	200	Fonte	
Pey - Canalisation de refoulement	EXT	72	200	Fonte	
St Vincent de Tyrosse - Mise en séparatif des réseaux EU/EP Quartier du stade (inclus réseau EP : 300 m PVC Ø300 mm)	REN	420	200	PVC	249635 € HT
St Vincent de Tyrosse - Mise en séparatif des réseaux EU/EP Quartier Hauts de Fontaine	REN	1060	200		465208 € HT
St Vincent de Tyrosse - PR Maternelle	REN	130	160	PVC	13990 € HT
Angoumé	EXT	470	200	PVC	149335 € HT
St Etienne d'Orthe - Quartier Roques - Réseau gravitaire	EXT	295	200	PVC	137050 € HT
St Etienne d'Orthe - Quartier Roques	EXT	40	200	Fonte	
St Etienne d'Orthe - Quartier Roques - Réseau de refoulement	EXT	140	90	PVC	
St Etienne d'Orthe - Quartier Roques (Poste de relèvement)					12720 € HT
St André de Seignanx	REH	88	200	PVC	72550 € HT
St André de Seignanx	REH	109	200	Fonte	
Saubion	REH	470	200	PVC	121916 € HT
SIBVA - Presse à vis mobile					116 023 € HT

On observe une progression du linéaire de renouvellement de réseau du SIBVA au cours des 5 dernières années (période de référence pour le calcul de l'indicateur correspondant) :

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseaux renouvelés (en ml)	2875,0	1376,0	1315,0	1250,0	2277,0
Taux de renouvellement (sur la base des 5 dernières années)					0,93%

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'assainissement

Le taux de renouvellement, calculé sur la base des 5 dernières années est de 0. 93 %.

✚ Objectif du SIBVA : atteindre un taux de renouvellement des réseaux de collecte d'assainissement > 1 %.

Cet objectif est atteint pour l'année 2017 avec un taux de renouvellement de 1.16 sur l'année.

Présentation en distinguant le type d'effluents transportés (eaux usées seules ou eaux usées et eaux pluviales mélangées et eaux traitées : unitaire), en précisant les réseaux à écoulement gravitaire et en refoulement :

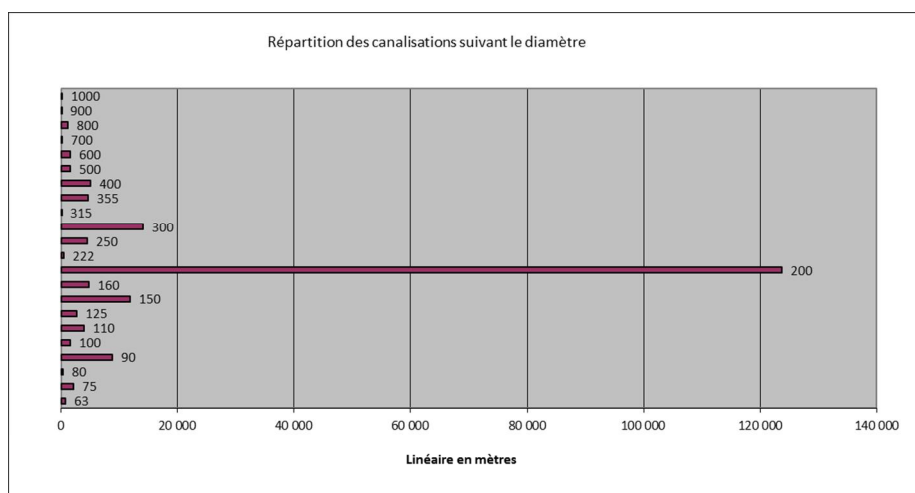
Linéaire par type d'écoulement (en m)	Eaux usées	Rejets eaux traitées	Unitaire	Total
Refoulement	27 517	8 668	69	36 254
Gravitaire	139 517	437	18 862	158 815
Total	167 034	9 104	18 931	195 069

Pour permettre le transfert des effluents entre les différents bassins versants, **80 postes de refoulement** (dont 3 bassins de stockage) sont également présents sur le réseau du SIBVA, soit 1 poste supplémentaire créés ou intégrés dans le patrimoine du SIBVA en 2017.

L'inventaire de ce patrimoine n'inclut pas les ouvrages situés au sein des lotissements privés (postes de relèvement et réseaux), ainsi que ceux exploités pour le compte de la commune de St Martin de Seignanx 19 postes de refoulement, 1 bassin de stockage et une station d'épuration.

Présentation selon le diamètre de canalisation

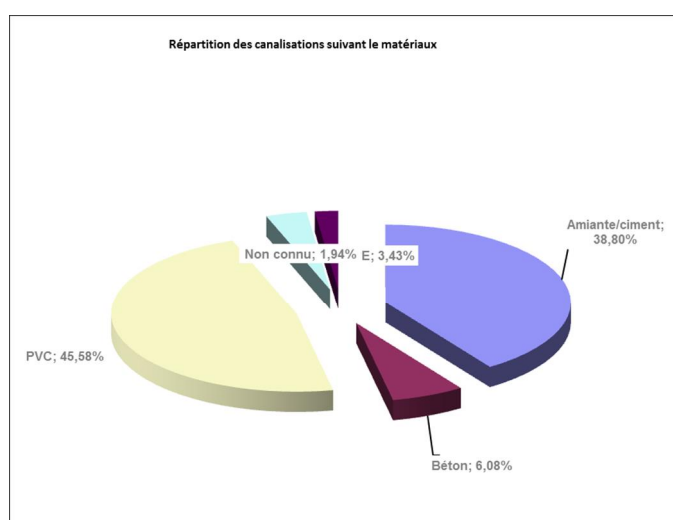
Diamètre (en mm)	Linéaire (en m)
63	731
75	2 188
80	306
90	8 801
100	1 598
110	3 928
125	2 672
150	11 794
160	4 705
200	123 648
222	410
250	4 497
300	14 090
315	45
355	4 600
400	4 978
500	1 532
600	1 520
700	151
800	1 108
900	36
1000	230
Non connu	1 793
Total	195 360



Présentation l'âge des canalisations

Période de réalisation	Linéaire (en m)	%
Avant 1980	10 164	5,20%
De 1980 à 1989	15 929	8,15%
De 1990 à 1999	27 553	14,10%
De 2000 à 2009	46 771	23,94%
De 2010 à 2014	17 718	9,07%
Après 2015	12 642	6,47%
Date non connue	64 584	33,06%
Total	195 360	100%

Présentation suivant le matériau des canalisations



P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	2017
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (5 points)	5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et d'une procédure de mise à jour de l'inventaire (10 points)	10
Connaissance des matériaux et des diamètres des réseaux (1 point par tranche de 10 % du linéaire supplémentaire connu - pour le SIBVA : 98 % pour le matériaux et 99 % pour le diamètre) (0 à 5 points)	5
Connaissance de la date ou de la période de pose des réseaux (10 points si connaissance entre 50 % et 59,9 % du linéaire - 67 % pour le SIBVA) (0 à 15 points)	11
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (10 points)	0
Connaissance complémentaire concernant l'altimétrie des canalisations (0 à 5 points)	0
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...) (10 points)	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite (10 points)	10
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) (10 points)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite (10 points)	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
TOTAL (note sur 120)	91

Cet indicateur, compris sur une échelle de 0 et 120 points, permet d'évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux des réseaux de collecte des eaux usées, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Objectifs du SIBVA :

■ Atteindre un indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'assainissement égal à 100 sur 120.

■ Actions à mener :

- ☐ Amélioration de la connaissance du patrimoine (année de pose, matériaux et diamètres des réseaux) par des enquêtes auprès des communes,
- ☐ Mise à jour de la base de données du Système d'Information Géographique (SIG) sur la base de relevés de terrain afin d'améliorer la connaissance patrimoniale,
- ☐ Définition d'un programme pluriannuel d'études de diagnostic des réseaux et d'investissement

5.2 Abonnés et raccordements au réseau

Présentation du nombre d'abonnés au service

	2006	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6 312	8 667	8 909	9 174	9 510	9 935
<i>Evolution année N/année (N-1)</i>		-0,43%	2,79%	2,97%	3,66%	4,47%

Le nombre d'abonnés au service de l'eau a augmenté de près de 4.50 % entre 2016 et 2017.

Sur les 10 dernières années, ce même indicateur a progressé d'environ 43 %.

Cette constante progression peut s'expliquer par divers facteurs : investissement du SIBVA pour développer les réseaux d'assainissement collectif et développement urbanistique lié à la forte attractivité du territoire. On peut noter que ce développement démographique se fait quasi-exclusivement en zone d'assainissement collectif.

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 19537.

Cette estimation est établie à partir du produit :

-  du nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif
-  et du nombre d'habitants par abonné au service d'eau potable

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées sur les communes du SIBVA est de 97.74 %.

Cet indicateur représente le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.

Abonnés non domestiques

P202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte d'eaux usées

Un arrêté autorise le déversement des effluents d'une entreprise de préparation de plats cuisinés sur la commune de St Vincent de Tyrosse.

Interventions d'entretien sur le réseau :

Pour assurer la continuité du service auprès des usagers, le service de l'assainissement dispose d'équipes d'intervention (interne ou via des prestataires extérieurs) qui assurent, en journée et en astreinte, les opérations de débouchage de branchements ou de canalisations, le nettoyage préventif des réseaux d'assainissement et le nettoyage des postes de relevage.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de débouchage sur réseau	28	9	25	45	6	26	18	33	28
Nombre de débouchage sur branchement	20	34	50	68	57	31	24	23	27
<i>Dont intervention en astreinte</i>			20	16	16	2	4	9	N.C.
Curage préventif (en m)	10369	9537	10573	9302	5012	3820	2247	2536	6447
Curage curatif (en m)	1101	329	222	1122	0	0			205
Inspection vidéo sur réseaux existants (en m)	650	2106	610	248	2224			2441	1461
Nombre de curage de postes de relèvement (réseaux)	86	74	106	105	112	66	81	130	150
Intervention en astreinte sur les postes de relèvement et STEP (débouchage, ré-enclenchement électrique...)	15	36	44	33	35	102	63	50	83

5.3 Le traitement des eaux usées

Descriptif et fonctionnement des ouvrages de traitement :

Après collecte, les eaux usées sont acheminées vers les stations d'épuration du SIBVA.

Chacune de ces stations d'épuration dispose de caractéristiques techniques qui lui sont propres. Les prescriptions à respecter en termes de rejet des eaux traitées vers le milieu récepteur sont également spécifiques à chaque ouvrage, en fonction de sa capacité de traitement et de la sensibilité du bassin versant concerné.

Les tableaux ci-dessous synthétisent, par commune, ces prescriptions et précisent diverses données de fonctionnement des trois dernières années.

Station d'épuration	STEP Angoumé	STEP Bélus	STEP Biarrotte	STEP Biaudos	STEP Josse	STEP Orist	STEP Ortheville/Port de Lanne	STEP Orx	STEP Pey	STEP Rivière	STEP St André de Seignanx	STEP St-Barthélémy	STEP St Etienne d'Orthe
Caractéristiques techniques													
Capacité nominale (EH)	180	200	300	450	1 080	400	3 500	200	190	1 950	1 500	275	500
Type de traitement	Lit bactérien + rhizocompostage	Décanteur-digesteur + filtres à sable	Lits de roseaux à 2 étages	Lit bactérien + rhizocompostage	Boues activées faible charge	Lit bactérien - forte charge	Boues activées faible charge	Lit bactérien - forte charge	Lit bactérien + rhizocompostage	Boues activées	SBR	Lits de roseaux à 2 étages	Lits de roseaux à 2 étages
Mise en service	2000	2005	2008	2005	1994	2002	2014	1997	2002	2006	2005	2009	2008
Niveau de rejet	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral
Lieu de rejet	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Gaves Réunis	Ruisseau	Ruisseau	Adour	Ruisseau de Sarrenave	Ruisseau de Dous Grouilles	Ruisseau d'Arriou Grand
Puissance électrique (kVA)	6	-	-	9	30	6	66	6	9	42	84	15	18
Télésurveillance	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Caractéristiques nominales													
Débit nominal en m ³ /jour	27	30	45	68	180	60	760	30	30	293	325	41	75
Débit de pointe en m ³ /h	3,4	5,0	5,6	11,3	22,5	8,0	74,0	3,8	5,0	38,0	40,0	5,2	7,0
DBO5 nominal en kg/j	10,8	12,0	18,0	27,0	65,0	24,0	210,0	12,0	11,4	117,0	90,0	16,5	30,0
Date arrêté			16/06/2008			Récip déclaration 12/02/2001 (arrêté 21/6/96)				Récip déclaration 5/12/2005 (arrêté 21/6/96)	11/06/2004	28/08/2009	09/10/2007
Durée (en année)			20			-						20	20
DBO (mg/l)	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	25	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	25 (ou 70 %)	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	25	25	25
DCO (mg/l)	60%	60%	100	60%	60%	60%	125 (ou 75 %)	60%	60%	60%	125	125	125
MES (mg/l)	50%	50%	35	50%	50%	50%	35 (ou 90 %)	50%	50%	50%	35	35	35
NGL (mg/l)											15	20	
NTK (mg/l)			10										
Pt (mg/l)											2		
Volume traité en 2017 (m ³)	4080	8722	8655	16247	63365	15217	122395	14672	15171	37752	46579	9179	11368
Volume traité en 2016 (m ³)	5780	3254	8375	21993	66639	16365	186263	17512	15847	35014	43424	9504	15894
Volume traité en 2015 (m ³)	4980	6111	7224	14603	78145	16304	162606	17471	12140	36656	39838	7839	12962
Volume traité en 2014 (m ³)	4660	3525	6887	16507	102322	6573	207288	20592	13925	64637	42533	3662	
Volume traité en 2013 (m ³)	4300	6448	11738	13923	99699	17104	410227	20246	14409	49227	41630	13400	26180
Volume traité en 2009 (m ³)	2180	4497	1060	10971	51370	10846	116780	8983	4219	28705	41333	-	4009
Energie consommée en 2017 (kWh - EDF & reseau de distribution)	10 655	0	872	8 874	34 738	11 043	112 156	9 098	12 164	63 924	102 108	2 403	2 488
Energie consommée en 2016 (kWh - EDF & reseau de distribution)	10 217	0	1 245	7 265	33 783	9 505	111 185	6 790	11 654	68 941	99 094	1 129	2 158
Energie consommée en 2015 (kWh - EDF & reseau de distribution)	9 960	0	765	6 567	20 097	8 206	105 694	4 883	11 073	65 041	110 024	2 142	2 081
Energie consommée en 2014 (kWh)	9 750	0	878	5 656	39 613	6 173	193 125	4 340	11 325	68 218	108 049	1 899	1 680
Energie consommée en 2013 (kWh)	9 426	0	1 103	6 519	30 146	6 929	103 161	5 749	15 863	63 275	76 776	3 183	3 572
Energie consommée en 2009 (kWh)	10 317	0	-	8 643	36 383	12 173	40 891	8 103	13 125	60 253	100 336	-	796
Boues brutes produites en 2017 (m ³)	-	32			804	72	3 245	84		384	544		
Boues brutes produites en 2016 (m ³)		16			556	40	1 805	96		291	484		
Boues brutes produites en 2015 (m ³)	-	8	-	-	716	40	1 516	90	-	175	550	-	-
Boues brutes produites en 2014 (m ³)	-	10	-	-	625	40	1 250	70	-	200	350	-	-
Boues brutes produites en 2013 (m ³)	-	10	-	-	525	70	725	40	-	225	275	-	-
Boues brutes produites en 2009 (m ³)	-	0	-	-	200	125	900	75	-	125	325	-	-
Boues brutes produites en 2017 (T MS)		0,96			11,26	2,74	29,42	4,28		8,83	14,96		
Boues brutes produites en 2016 (T MS)		0,48			11,68	2,00	20,80	4,80		6,11	13,07		
Boues brutes produites en 2015 (T MS)	-	0,24	-	-	14,32	2,00	30,32	4,50	-	3,50	11,00	-	-
Boues brutes produites en 2014 (T MS)	-	0,30	-	-	12,50	2,00	25,00	3,50	-	4,00	7,00	-	-
Boues brutes produites en 2013 (T MS)	-	0,30	-	-	6,30	2,10	14,50	1,20	-	4,50	5,50	-	-
Boues brutes produites en 2009 (T MS)	-	0,00	-	-	4,00	2,50	18,00	1,50	-	2,50	6,50	-	-
Postes de relèvement (hors enceinte step)	0	1	3	1	2	2	9	1	0	2	4	2	1
Linéaire de réseau (ml)													
Gravitaire & refoulement	1 387	2 234	1 983	2 357	12 522	3 954	19 309	2 426	2 628	5 610	7 386	2 932	2 628
Abonnés													
Abonnés raccordés ou raccordables en 2017 (au 31/12/2017)	55	56	64	120	357	144	731	110	66	238	317	51	99
Abonnés raccordés ou raccordables en 2016 (au 31/12/2016)	54	48	51	114	340	143	703	107	55	215	296	49	98
Abonnés raccordés ou raccordables en 2015 (au 31/12/2015)	55	36	47	110	341	141	662	108	51	208	290	47	96
Abonnés raccordés ou raccordables en 2014 (au 31/12/2014)	55	35	43	104	329	137	653	107	50	203	264	50	91
Abonnés raccordés ou raccordables en 2013 (au 31/12/2013)	54	33	42	103	322	133	635	101	50	204	246	48	88
Abonnés raccordés ou raccordables en 2009	41	28	0	78	309	113	577	69	49	181	227	0	9

Station d'épuration	STEP St Geours de Marenne	STEP St Jean de Marsacq	STEP St-Laurent de Gosse	STEP St-Lon-les-Mines	STEP Ste-Marie de Gosse	STEP St Martin de Hinx	STEP St Vincent de Tyrosse	STEP Saubion	STEP Saubrigues	STEP Saubusse	STEP Siest	PR & BT SIBVA	TOTAL SIBVA
Caractéristiques techniques													
Capacité nominale (EH)	7000 (arrêté prévu pour extension à	800	800	350	700	1 400	12 000	2 200	2 200	1 170	250		
Type de traitement	Boues activées faible charge	Biodiques	Boues activées faible charge	Lit bactérien	Boues activées faible charge	Boues activées faible charge	Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées faible charge	Lits de roseaux à 2 étages		
Mise en service	2008	2004	2007	1997	2007	2006	2004	2004	2015	1994	2009		
Niveau de rejet	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral		
Lieu de rejet	Infiltration	Ruisseau du Moulin	Ruisseau de Maisonnave	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau de Lesparaguis	Adour	Ruisseau de Lartigue	Ruisseau Le Mourmaou	Adour	Ruisseau Le Luy		
Puissance électrique (kVA)	120 kW	15	18	9	36	18	132	36	42	30	9		
Télésurveillance	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O		
Caractéristiques nominales													
Débit nominal en m³/jour	1 050	170	125		105	210	2 600	440	1	225	38		
Débit de pointe en m³/h	44,0	25,0	25,0		30,0	30,0	175,0	47,8	45,0	32,0	7,3		
DBO5 nominal en kg/j	420,0	48,0	48,0		42,0	84,0	725,0	132,0	132,0	70,0	15,0		
Date arrêté	09/01/2007	Récip déclaration 7/04/2003 (arrêté 21/6/96)	01/02/2007		Récip déclaration 9/05/2006 (arrêté 21/6/96)	09/05/2006	17/05/2002 & 31/03/2011	2003	14/12/2010		27/04/2009		
Durée (en année)	20		20		20	20		20	20	20	20		
DBO (mg/l)	25 (ou 75 %)	35 mg/l ou 60%	25	35 mg/l ou 60%	25	20 (et 2,14 g/m3)	25 (ou 80 %)	25	20	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%		
DCO (mg/l)	125 (ou 80 %)	60%	125	60%	125	80 (et 8,00 g/m3)	125 (ou 75 %)	125	70	60%	60%		
MES (mg/l)	35 (ou 90 %)	50%	35	50%	35	20 (et 13,5 g/m3)	35 (ou 90 %)	35	35	50%	50%		
NGL (mg/l)	20 (ou 70 %)		20		15	5 (et 0,83g/m3)	15 (ou 70 %)	15	15				
NTK (mg/l)						15 (et 1,96 g/m3)							
Pt (mg/l)			15			2 (et 0,17 g/m3)		2	1				
Volume traité en 2017 (m³)	146086	71446	17776	93841	14885	71599	953925	66260	42546	51831	7134		1 910 731
Volume traité en 2016 (m³)	152807	56050	18891	106837	14735	70083	772501	64332	47705	70473	3016		1 823 294
Volume traité en 2015 (m³)	210274	56125	10398	110561	15156	56174	921959	65786	32532	64818	3092		1 963 754
Volume traité en 2014 (m³)	289894	56455	28453	83543	13405	71455	928857	84202	55776	52494	10776		2 168 421
Volume traité en 2013 (m³)	219861	68924	15244	90653	14427	68135	1090249	83273	55368	103701	4350		2 542 716
Volume traité en 2009 (m³)	192511	43330	3037	54264	3221	43482	875420	72348	40246	76558			1 689 370
Energie consommée en 2017 (kWh - EDF & re	151 704	32 281	31 994	14 636	41 409	112 621	518 864	90 266	62 468	47 307	1 028	373 282	1 848 383
Energie consommée en 2016 (kWh - EDF & re	149 151	19 111	32 603	19 877	42 317	108 300	462 743	96 207	64 659	43 899	676		1 402 509
Energie consommée en 2015 (kWh - EDF & re	140 221	27 772	6 349	13 631	32 405	103 220	408 291	87 039	56 940	48 929	950	389 316	1 661 596
Energie consommée en 2014 (kWh)		26 839	19 584	14 042	33 464	103 264	432 923	83 924		38 421	950	384 515	1 588 632
Energie consommée en 2013 (kWh)	141 849	27 073	20 673	15 605	31 220	103 531	463 307	84 285		23 000	778	428 177	1 665 200
Energie consommée en 2009 (kWh)	115 297	24 335	11 869	3 003	19 803	75 003	260 112	77 886		40 025	-	348 521	1 266 874
Boues brutes produites en 2017 (m³)	4 049	432	84	60	216	312	16 210	1 752	1 182	912			30 374
Boues brutes produites en 2016 (m³)	5 211	485	195	64	195	387	16 837	1 642	1 305	655,00			30 264
Boues brutes produites en 2015 (m³)	3 283	499	150	80	275	260	13 860	1 824	266	700,00	-		24 292
Boues brutes produites en 2014 (m³)	105	350	100	100	75	325		1 550	300	775,00	-		6 225
Boues brutes produites en 2013 (m³)	85	275	100	60	175	300		1 300	300	575,00	-		5 040
Boues brutes produites en 2009 (m³)	70	325	0	10	0	375		1300,00	250	275	-		
Boues brutes produites en 2017 (T MS)	42,67	9,07	2,10	1,20	4,97	11,86	176,83	27,43	11,80	20,43			380,81
Boues brutes produites en 2016 (T MS)	52,75	10,19	2,73	1,28	4,49	15,87	133,16	30,67	10,81	12,84			
Boues brutes produites en 2015 (T MS)	26,26	8,48	3,00	1,60	5,50	13,00	123	34,08	5,32	14,00	-		301
Boues brutes produites en 2014 (T MS)	21,08	5,95	2,00	2,00	1,50	13,00	127	31,00	6,00	15,50	-		279
Boues brutes produites en 2013 (T MS)	16,94	4,13	2,00	1,20	3,15	12,00	144	26,00	6,00	8,63	-		258
Boues brutes produites en 2009 (T MS)	14,06	6,50	0,00	0,20	0,00	18,75	58,13	26,00	5,00	5,50	-		169
Postes de relèvement (hors enceinte step)	9	1	2	1	5	3	18	5	4	4	0		80
Linéaire de réseau (ml)					5 842,7	63 590,6	2 844,7						
Gravitaire & refoulement	18 784	3 433	3 036	2 661	2 845	5 843	63 591	9 068	7 163	10 180	1230,29		195 188
Abonnés													
Abonnés raccordés ou raccordables en 2017 (au 31/12/2017)	885	348	120	159	146	451	4 102	595	273	423	25		9 935
Abonnés raccordés ou raccordables en 2016 (au 31/12/2016)	849	324	117	143	143	422	4 059	514	219	422	25		9 510
Abonnés raccordés ou raccordables en 2015 (au 31/12/2015)	827	304	97	146	131	383	3 958	475	216	420	25		9 174
Abonnés raccordés ou raccordables en 2014 (au 31/12/2014)	802	283	51	141	125	371	3 900	463	210	417	25		8 909
Abonnés raccordés ou raccordables en 2013 (au 31/12/2013)	784	260	39	133	120	357	3 840	442	207	402	24		8 667
Abonnés raccordés ou raccordables en 2009	669	184	32	148	71	324	3 748	423	202	291	0		7 773

M.E.S. : Matières en Suspension. Il s'agit des particules de toutes tailles, d'origine minérale ou organique, présentes en suspension dans les effluents. La valeur est exprimée en µg/l.

D.C.O. : Demande Chimique en Oxygène. Il s'agit de la quantité d'oxygène exprimée en µg/l équivalente à la quantité de dichromate consommée pour assurer l'oxydation des matières dissoutes et en suspension, présentes dans l'effluent.

D.B.O.5 : Demande Biochimique en Oxygène. Il s'agit de la quantité d'oxygène exprimée en µg/l consommée au bout de 5 jours, pour assurer par voie biologique l'oxydation des matières organiques ou inorganiques présentes dans l'effluent.

Traitement des boues :

Les boues issues des ouvrages d'assainissement sont évacuées, après centrifugation, vers la plateforme de compostage de Campet Lamolère, exploitée par le SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes)

D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration s'élève à **380 tonnes de MS** en 2017.

Les boues font l'objet d'analyses avant transport sur le site de compostage et à réception. Ces analyses étaient conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998.

P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Le taux de conformité des boues issues des ouvrages d'épuration s'élève à 100 %.

Toutes les boues sont évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La compétence du traitement des boues a été transférée au SYDEC qui traite les boues dans une filière de compostage autorisée par arrêté préfectoral.

Matières de vidange :

La station d'épuration de St Vincent de Tyrosse permet le traitement de matières de vidange issues de l'assainissement non collectif.

Les quantités traitées sont synthétisées ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	2017
Matières de vidanges (en m3)	1471,5	1502,4	2031	2130	1331

Rendements épuratoires et qualité de rejet des eaux traitées :

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 *relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5* et aux prescriptions préfectorales, les effluents bruts et les eaux traitées par les stations d'épuration font l'objet d'analyses spécifiques. Ces analyses portent sur divers paramètres, et à minima sur les MES, la DCO, et la DBO5 (cf.

définition ci-dessous). Les paramètres azote (azote global et azote Kjeldahl) et phosphore total sont parfois également suivis.

Le nombre de bilans d'auto-surveillance à réaliser est fonction de l'ouvrage concerné (de 1 à 24 par an). Au total, ce sont 119 bilans (dont 12 à St Martin de Seignanx) qui ont été réalisés sur les ouvrages du SIBVA.

La totalité des bilans réalisés est conforme aux prescriptions réglementaires. Toutefois, il convient de noter les réserves et remarques suivantes.

- Ç Pour la station d'épuration de St Vincent de Tyrosse, des dépassements de la capacité hydraulique sont observés (volume eaux traitées > 2600 m³/j), ils sont étroitement liés au caractère « unitaire » du réseau de cette commune.
→ 127 dépassements de la capacité hydraulique de la STEP de St Vt de Tyrosse et 127 jours où ont été relevés des déversements d'eaux brutes vers le milieu naturel (pour les déversoirs faisant l'objet d'un suivi).

Ces derniers dépassements interviennent notamment à l'occasion d'événements pluvieux et en période de nappe haute. **Afin de limiter ces volumes arrivant à la station d'épuration, plusieurs actions correctives sont en cours ou programmées :**

- Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur divers quartiers de la commune (programme sur 3 ans dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne – montant : 3 450 000 € HT),
- Réhabilitation de réseaux existants,
- Contrôle et mise en conformité des branchements des abonnés,
- Réalisation d'un bassin de stockage de 800 m³ (mise en service en 2016),
- Modification du fonctionnement du système hydraulique du bassin tampon « Péchin » pour évacuer un maximum d'effluents vers le bassin versant de l'Adour,
- Réalisation d'une modélisation hydraulique du système de collecte unitaire.

Travaux de renouvellement :

Afin de garantir le fonctionnement du service et de le pérenniser, le SIBVA a procédé aux travaux de renouvellement et de réparation suivants en 2017 (sont seulement mentionnés les opérations ayant nécessité des fournitures pour un montant supérieur à 500 € HT) :

Communes	Ouvrages	Organes	Opérations	Détail	Coût fourniture
ST JEAN DE MARSACQ	STEP	Disques biologiques 2 et 3	Renouvellement		40 000,00 €
ST ANDRE DE SEIGNANX	STEP	Aérateur SBR1	Renouvellement		9 753,33 €
ST GEOURS DE MARENNE	STEP	Centrifugeuse	Réparation	Réparation bol	8 074,00 €
ST GEOURS DE MARENNE	STEP	Centrifugeuse	Maintenance	Révision	5 917,00 €
ORTHEVIELLE	STEP		Réparation		5 732,00 €
ST VINCENT DE TYROSSE	STEP	Surpresseur 2	Maintenance	Révision	3 889,00 €
ST JEAN DE MARSACQ	STEP	Pompe extraction boues 2	Remplacement		3 325,00 €
ST VINCENT DE TYROSSE	STEP	Surpresseur 1	Remplacement	Moteur	3 258,37 €
ST GEOURS DE MARENNE	STEP	Centrifugeuse	Maintenance	Révision majeure	2 937,12 €
SAUBION	Beau soleil	Pompes 1 & 2	Renouvellement		1 927,00 €
ST VINCENT DE TYROSSE	STEP	Compacteur	Remplacement	Motoréducteur	1 769,26 €
ST ANDRE DE SEIGNANX	STEP	Deshumidificateur	Maintenance		1 311,00 €
ST JEAN DE MARSACQ	STEP	Pompes extraction boues	Remplacement	Maintenance roues	1 010,00 €
SAUBION	STEP	Surpresseur 1	Remplacement	Démarrreur	928,71 €
JOSSE	STEP	Pompe eaux brutes 1	Renouvellement		727,00 €
BIAUDOS	STEP	Pompe eaux brutes	Renouvellement		667,00 €
ST GEOURS DE MARENNE	STEP	Surpresseur 2	Réparation	Clapet refoulement surpresseur	643,62 €
ST JEAN DE MARSACQ	STEP	Capot file 2	Maintenance	Verrins	641,00 €
ST GEOURS DE MAREMNE	STEP	Pompe eau industrielle	Remplacement	Ballon	632,80 €
ST VINCENT DE TYROSSE	STEP	Pompe eau traitée 2	Dépannage		614,37 €
ST ANDRE DE SEIGNANX	STEP	Aérateur SBR1	Renouvellement	Socle	552,00 €
ST VINCENT DE TYROSSE	Merle	Pompe 2	Maintenance	Roue et bague	544,35 €
ST ANDRE DE SEIGNANX	STEP	SBR1	Maintenance	Vanne vidange SBR1	524,00 €
ST VINCENT DE TYROSSE	STEP	Broyeur	Réparation	Verrouillage	515,25 €
ST VINCENT DE TYROSSE	STEP	Clarificateur	Remplacement	Brosse pont	505,00 €
Total fourniture (opérations dont le montant des fournitures excède 500 € HT seulement)					96 398,18

Conformité définie par le Service chargé de la Police des Eaux et des Milieux Aquatiques (SPEMA) :

Le service chargé de la Police des eaux considère que, dans le cadre de l'application de la Directive du 21 mai 1991 *relative au traitement des eaux résiduaires urbaines*, l'ensemble des ouvrages d'épuration du syndicat sont conformes en équipements et en performances à l'exception des réserves et observations suivantes :

- ☞ Pour la station d'épuration de **Saint Lon les Mines**, celle-ci est maintenue non conforme par les services de la police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) dans l'attente de son renouvellement (→ engagement des travaux en 2016 dans le cadre du projet intercommunal sur la commune de Pey, raccordement à cette nouvelle station d'épuration prévue fin 2018).
- ☞ Pour la station d'épuration de **Saint Jean de Marsacq**, au vu de la capacité de traitement et des charges entrantes et des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration est déclarée non conforme en équipement et en performances dans l'attente d'une extension de la capacité de traitement. Une étude est en cours pour le raccordement de la commune de St Jean de Marsacq sur le réseau d'assainissement de Josse, ainsi que le renforcement de la capacité de la station d'épuration.

- Ç Pour la station d'épuration d'**Orx**, celle-ci est maintenue non conforme en équipement et en performances au vu des résultats d'autosurveillance avec des surcharges hydrauliques et organiques. Un projet de renouvellement doit être soumis au SPEMA.

- Ç Concernant le système de collecte de la commune de **Saint Vincent de Tyrosse**, une étude de modélisation du réseau unitaire est prescrite par le SPEMA afin de définir un nouveau plan d'action devant aboutir à une réduction du nombre de déversements constatés par temps de pluie et à la détermination du critère réglementaire pour l'évaluation de la conformité (*règle des 5 % en flux ou en volume*).

- Ç Pour la station d'épuration de **Saint Martin de Hinx**, le SPEMA demande le déplacement du rejet de la station vers l'Adour, les travaux devant être réalisés avant fin 2018.

6 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service concerne les abonnés assurant la collecte et le traitement de leurs eaux usées sur leur propriété. Ces abonnés ne disposent donc pas d'un réseau public de collecte des eaux usées au droit de leur terrain.

6.1 Compétences exercées par le service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure, en régie, les compétences obligatoires prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves et à réhabiliter, le contrôle pour vente ainsi que la vérification du fonctionnement des installations.

Le SIBVA propose également un service facultatif d'entretien des ouvrages à ses abonnés, le service compte **1015 conventions d'entretien**.

Note obtenue : **120 points** (sur 140 points).

- ✓ 20 points pour la délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.
- ✓ 20 points pour l'application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.
- ✓ 30 points pour la mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.
- ✓ 30 points pour la mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations.
- ✓ 10 points pour l'existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.
- ✓ 10 points pour l'existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

20 points ne sont pas attribués car le SIBVA n'a pas instauré la compétence pour la réalisation des travaux et réhabilitation à la demande des propriétaires.

Observation : En complément de ces tâches, ce service assure l'instruction technique des demandes de certificat d'urbanisme, de déclaration préalable, de permis de construire et de permis d'aménager.

Type de dossiers	2009	2014	2015	2016	2017
Certificats d'urbanisme (type a ou b)	261	145	141	118	153
Déclarations préalables	199	174	116	63	240
Permis d'aménager	10	7	17	15	19
Permis de construire	393	395	413	389	424
Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif	54	40	51	50	34
Total	917	761	738	635	870

6.2 Contrôles réalisés par le service

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire du SIBVA est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

	2009	2014	2015	2016	2017
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service assainissement non collectif	11 924	12 162	12 116	12 110	11 966

On observe que ce nombre stable.

Il convient de rappeler que le nombre d'abonnés au service d'eau potable a, sur la même période (depuis 2009), augmenté d'environ 20 %.

Cela signifie que la création de nouvelles installations d'assainissement non collectif est compensée par la disparition d'installations existantes lors d'extensions du réseau d'assainissement.

D301.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 11 966.

	2007	2014	2015	2016	2017
Nombre de contrôles de conception & réalisation * : Contrôle de conception seul (jusqu'en oct. 2009)	176*	248	282	263	342
Nombre de contrôles de fonctionnement (inclus les contrôles mentionnés ci-dessous)	990	615	681	670	611
Nombre de contrôles de fonctionnement réalisés dans le cadre de la vente de la propriété	0	57	77	91	94
Nombre d'interventions d'entretien faites par le SIBVA	0	60	59	64	71

Le contrôle de conception a pour objectif de s'assurer que les caractéristiques de l'équipement d'assainissement non collectif sont en adéquation avec les contraintes techniques (pente, nature du sol, dimensionnement de l'habitation...). Ce contrôle est effectué à partir des documents fournis par le propriétaire de l'habitation (étude de sol, étude de filière, plan de l'habitation...).

Le contrôle de réalisation permet de vérifier si les éléments préconisés lors de l'étude et validés par la collectivité sont bien réalisés lors des travaux, conformément à la législation. Cette vérification s'effectue sur le terrain avec le pétitionnaire et/ou l'entreprise ayant réalisé les travaux avant recouvrement des tranchées.

Le contrôle de fonctionnement permet de vérifier le bon état de l'installation et d'évaluer les dangers pour la santé publique et les risques de pollution de l'environnement. **611** contrôles de fonctionnement ont été réalisés en 2017.

P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Ce taux est de 72 %. Il représente le rapport entre :

- ✚ le nombre d'installations conformes à la réglementation en vigueur auquel s'ajoute, depuis 2013, le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et le nombre d'installations contrôlées.

6.3 Programme de réhabilitation

Une campagne de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif est en cours.

Un total de 130 installations est ainsi concerné par ce programme subventionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) ; programme qui s'achèvera en juin 2019.

Chaque logement sera subventionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur d'un forfait de 4200 €.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure le suivi depuis le dossier de demande de subvention des usagers jusqu'à la réalisation des travaux et le versement des subventions lorsque les travaux ont obtenu la conformité.

Le SIBVA a, en effet, signé un contrat de mandatement avec l'AEAG dans lequel il s'engage à assurer ce suivi.

7 TARIFICATION ET RECETTES DES SERVICES

Le syndicat est considéré comme un service public à caractère industriel et commercial, le financement du service ne peut se faire que par les redevances de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la facturation des prestations de service réalisées notamment la réalisation des travaux de branchement. Le syndicat ne lève pas l'impôt comme d'autres collectivités (commune, communauté de communes...).

A la différence des sociétés fermières comme la Lyonnaise des eaux, Véolia ou Saur, la gestion publique n'a pas d'actionnariat, pas de dividendes à reverser en fin d'année. En gestion publique, le prix de l'eau payé par l'utilisateur permet de couvrir les charges réellement supportées par le service à l'exclusion de toute autre dépense.

Les tarifs sont ainsi définis en fonction des coûts réels, des investissements à réaliser sur le court et le long terme, et des priorités d'action du service.

Le choix des élus en 2013 lors du passage à une gestion publique de l'eau a été de mettre en place une politique tarifaire plus juste.

Cette politique tarifaire s'est traduite par l'arrêt des tarifs dégressifs mais, à l'inverse, une tarification plus égalitaire avec la prise en compte de l'usage de l'eau.

La facture d'eau est composée de plusieurs rubriques :

- Une rubrique destinée au financement du service public de l'eau potable, dénommée « distribution de l'eau ».
- Une rubrique destinée au financement du service public de l'assainissement collectif, dénommée « collecte et traitement des eaux usées ». **Cette part n'est facturée qu'aux usagers desservis par le réseau d'assainissement collectif.**
- Une rubrique destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'eau et d'assainissement : Agence de l'eau et État.

7.1 Tarification

7.1.1 La facture d'eau

Les éléments de facturation au service d'eau sont les suivants :



La facturation correspondant à la distribution de l'eau :

PART COLLECTIVITE (ou SIBVA) composée de deux sous-rubriques : une sous-rubrique « part fixe » et une sous-rubrique « consommation » (ou partie variable facturée au m3 consommé). Une 3^{ème} rubrique « Location et entretien du système comptage » est créée à compter du 1/01/2013 :

PART SIBVA	2013	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
Part fixe par unité de logement - Tout compteur	20,00	25,00	25,00	25,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø15 mm	15,00	15,00	15,00	15,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø20 mm	60,00	60,00	60,00	60,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø30 mm	85,00	85,00	85,00	85,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø40 mm	145,00	145,00	145,00	145,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø50 mm	205,00	205,00	205,00	205,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø60 mm	270,00	270,00	270,00	270,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø80 mm	385,00	385,00	385,00	385,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø100 mm	550,00	550,00	550,00	550,00	0,00%
Location et entretien compteur Ø150 mm	1340,00	1340,00	1340,00	1340,00	0,00%
Consommation(€ HT par m3) - De 0 à 10 m3	0,40	0,434	0,434	0,434	0,00%
Consommation(€ HT par m3) - De 11 à 120 m3	0,84	0,912	0,912	0,932	2,19%
Consommation(€ HT par m3) - > 120 m3	1,00	1,117	1,117	1,137	1,79%
Consommation eau en gros (€ HT par m3)	0,00	0,422	0,4262	0,4460	4,64%
Consommation eau pour abonnés industriels (€ HT pa	0,0000	0,977	0,977	0,987	1,02%

Compte tenu du programme d'investissement, des prévisions du taux d'inflation en 2018, des baisses des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des actions de protection de la ressource à mener, le SIBVA a procédé à une augmentation de 2 centimes de la part variable (tranche 11 m3 à 120 m3). La vente d'eau en gros et la vente d'eau potable pour le compte d'industrielle sont également concernées par cette hausse (respectivement 0.02 € et 0.01 € par m3)



La facturation correspondant aux organismes publics

Deux sous-rubriques apparaissent. Elles concernent :

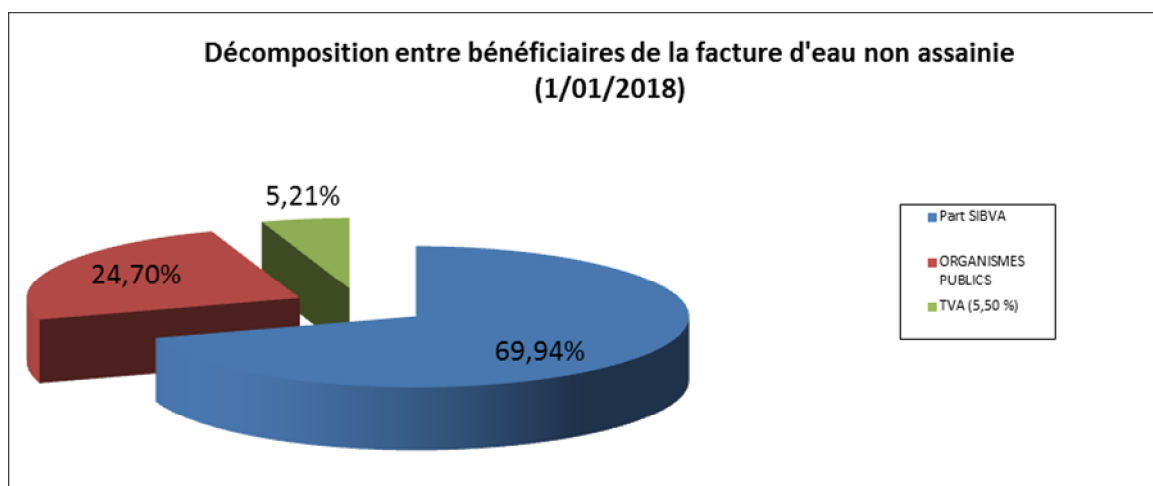
- La redevance « préservation des ressources en eau »
- La redevance « lutte contre les pollutions domestiques »

Le produit de ces redevances est au bénéfice de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'Agence de l'Eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que des travaux de protection des captages, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PART ORGANISMES PUBLICS	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
Préservation des ressources en eau (€ HT par m3)	0,1048	0,1048	0,1048	0,1048	0,00%
Redevance pour lutte contre pollutions domestiques (€ HT par m3)	0,2930	0,3150	0,3200	0,3300	3,13%

La facture d'eau d'un abonné du SIBVA, sur la base d'une consommation de 120 m3 (base de consommation INSEE) est donc la suivante :

FACTURE ANNUELLE (EAU NON ASSAINIE)	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part SIBVA					
Part fixe - Tout compteur	16,0000	25,0000	25,0000	25,0000	0,00%
Location compteur Ø15 mm	0,0000	15,0000	15,0000	15,0000	0,00%
Consommation	80,6640	104,6600	104,6600	106,8600	2,10%
Part DELEGATAIRE					
Abonnement	32,6800	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Consommation	38,4960				
ORGANISMES PUBLICS					
Préservation de la ressource en eau	12,5760	12,5760	12,5760	12,5760	0,00%
Redevance pour lutte contre pollutions domesti	35,1600	37,8000	38,4000	39,6000	3,13%
TOTAL € HT	215,58	195,04	195,64	199,04	1,74%
TVA (5,50 %)	11,86	10,73	10,76	10,95	1,74%
TOTAL € TTC	227,43	205,76	206,40	209,98	1,74%
Coût en € TTC par m3	1,8953	1,7147	1,7200	1,7499	1,74%



D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Le prix TTC du service eau au m³ pour 120 m³ est de **1.7499 euros** au 1^{er} janvier 2018.

Il convient de noter les références suivantes :

- Prix à l'échelle du bassin Adour-Garonne : 2.02 €/m3 en 2016.

7.1.2 La facture d'assainissement collectif

Les éléments de facturation au service d'assainissement collectif sont les suivants :



La facturation correspondant à la collecte et au traitement des eaux usées :

PART COLLECTIVITE (ou SIBVA) composée de deux sous-rubriques : une sous-rubrique « part fixe » et une sous-rubrique « consommation » (ou partie variable facturée au m3 consommé) :

PART SIBVA	2013	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
Part fixe	43,50	45,00	45,00	45,00	0,00%
Consommation(€ HT par m3)	1,4000	1,4980	1,4980	1,498	0,00%

Il convient de souligner que ces tarifs restent inchangés pour la 4^{ème} année consécutif.

La facturation correspondant aux organismes publics

Une sous-rubrique apparaît. Elle concerne :

■ La redevance « modernisation des réseaux de collecte »

Le produit de ces redevances est au bénéfice de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

PART ORGANISMES PUBLICS	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT par m3)	0,2200	0,2400	0,2450	0,2500	2,08%

La facture d'eau d'un abonné du SIBVA bénéficiant du service d'assainissement collectif, sur la base d'une consommation de 120 m3 (base de consommation INSEE) est donc la suivante :

FACTURE ANNUELLE (EAU ASSAINIE)	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part SIBVA					
Part fixe - Tout compteur	16,0000	25,0000	25,0000	25,0000	0,00%
Location compteur Ø15 mm	0,0000	15,0000	15,0000	15,0000	0,00%
Consommation	80,6640	104,6600	104,6600	106,8600	2,10%
Part DELEGATAIRE					
Abonnement	32,6800	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Consommation	38,4960				
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part SIBVA					
Part fixe	12,9600	45,0000	45,0000	45,0000	0,00%
Consommation	109,9680	179,7600	179,7600	179,7600	0,00%
Part DELEGATAIRE					
Abonnement	32,0400	Sans objet	Sans objet		Sans objet
Consommation	78,0960				
ORGANISMES PUBLICS					
Préservation de la ressource en eau	12,5760	12,5760	12,5760	12,5760	0,00%
Redevance pour lutte contre pollutions domesti	35,1600	37,8000	38,4000	39,6000	3,13%
Modernisation des réseaux de collecte	26,4000	28,8000	29,4000	30,0000	2,04%
TOTAL € HT	475,04	448,60	449,80	453,80	0,89%
TVA (eau : 5,50 % - eaux usées : 10 %)	30,02	36,08	36,18	36,42	0,68%
TOTAL € TTC	505,06	484,68	485,97	490,22	0,87%
Coût en € TTC par m3	4,2088	4,0390	4,0498	4,0852	0,87%

PRIX T.T.C sur la base d'une consommation de 120 m³ par an

4,08 T.T.C le m³

Il convient de noter les références suivantes :

Prix à l'échelle du Bassin Adour-Garonne : 4,09 €/m³ en 2016

Prix à l'échelle nationale : 3,98 €/m³ en 2016

En ne faisant apparaître que le service d'assainissement (base 120 m³) :

FACTURE ANNUELLE (ASSAINISSEMENT SEUL)	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part SIBVA					
Part fixe	12,9600	45,0000	45,0000	45,0000	0,00%
Consommation	109,9680	179,7600	179,7600	179,7600	0,00%
Part DELEGATAIRE	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,00%
Abonnement	32,0400	Sans objet	Sans objet		Sans objet
Consommation	78,0960			0,0000	
ORGANISMES PUBLICS					
Modernisation des réseaux de collecte	26,4000	28,8000	29,4000	30,0000	2,04%
TOTAL € HT	259,46	253,56	254,16	254,76	0,24%
TVA (10 %)	18,16	25,36	25,42	25,48	0,24%
TOTAL € TTC	277,63	278,92	279,58	280,24	0,24%
Coût en € TTC par m³	2,3136	2,3243	2,3298	2,3353	0,24%

D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Le prix TTC du service d'assainissement collectif, au m³ pour 120 m³ est de **2.3353 euros** au 1^{er} janvier 2018.

7.1.3 La facture d'assainissement non collectif

Les redevances concernant l'assainissement non collectif sont forfaitaires. Elles sont facturées au bénéfice exclusif de la collectivité qui assure le service en régie. Elles s'appliquent en fonction des prestations réalisées.

REDEVANCE SIBVA (€ HT)	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
Contrôle de conception	102,70	107,00	107,00	107,00	0,00%
Contrôle d'exécution	102,70	107,00	107,00	107,00	0,00%
Contrôle périodique de fonctionnement et d'ent	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Contrôle périodique de fonctionnement et d'ent	0,00	60,00	60,00	60,00	0,00%
Contrôle de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente	101,35	155,00	155,00	155,00	0,00%

7.2 Recette des services

Les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif génèrent différentes recettes.

7.2.1 Recette du service d'eau potable

On distingue :

- Des recettes au profit de la collectivité, destinées à couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement :

RECETTE DE LA COLLECTIVITE	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/(N-1)
Distribution de l'eau (part fixe & part variable)	2 768 000	2 508 979	2 456 449	2 544 150	2 611 441	2,64%
Réalisation des branchements d'eau et des travaux sur bordereau de prix	140 100	218 401	233 863	247 297	191 024	-22,76%
Autre recette liée au service de l'eau (frais accès au service, frais de relance...)	37 000	60 044	86 608	100 444	93 011	-7,40%
TOTAL € HT	2 945 100	2 787 424	2 776 920	2 891 891	2 895 476	0,12%

La ligne « Distribution de l'eau » comprend la vente d'eau en gros à la commune de Tosse et au Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (tarif 2017 : 0,446 €/m3).

- Des recettes au profit de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

RECETTE DES ORGANISMES PUBLICS	2016	2017	Variation N/(N-1)
Lutte contre pollution domestique	517 653	541 648	4,64%
Préservation de la ressource en eau	225 660	228 851	1,41%
TOTAL € HT	743 313	770 499	3,66%

7.2.2 Recette du service d'assainissement collectif

Par similitude avec le service d'eau potable, on distingue :

- Des recettes au profit de la collectivité, destinées également à couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement :

RECETTE DE LA COLLECTIVITE	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/(N-1)
Collecte et traitement des eaux usées (part fixe & part variable)	1 934 308	1 772 153	1 749 112	1 728 415	1 875 380	8,50%
Participation pour raccordement à l'égoût, puis participation pour le financement de l'assainissement collectif à compter de 2013	465 000	406 395	176 441	353 159	406 789	15,19%
Prime pour l'épuration versée par l'Agence de l'Eau (N-1)	123 281	156 798	170 668	169 476	173 414	2,32%
Réalisation des branchements d'assainissement	81 028	60 403	59 403	91 145	73 820	-19,01%
Taxe pour raccordement au réseau non conforme ou absent	12 201	14 540	35 086	24 982	25 241	1,04%
Traitement des matières de vidanges	10 117	24 875	34 402	31 095	25 801	-17,03%
TOTAL € HT	2 625 935	2 435 164	2 225 112	2 398 272	2 580 445	7,60%

■ Des recettes au profit de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

PART ORGANISMES PUBLICS	2012	2016	2017	2018	Variation N/(N-1)
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT par m3)	0,2200	0,2400	0,2450	0,2500	2,08%

7.2.3 Recette du service d'assainissement non collectif

RECETTE DE LA COLLECTIVITE	2009	2015	2016	2017	Variation N/(N-1)
Contrôle de conception et de réalisation	21 455	30 480	29 913	33 491	11,96%
Contrôle de fonctionnement et de l'entretien	660	36 799	34 525	31 248	-9,49%
Contrôle de fonctionnement réalisé dans le cadre d'une vente de propriété		10 417	14 233	16 584	16,52%
Aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	33 498	43 137	37 005	34 134	-7,76%
TOTAL € HT	55 613	120 833	115 676	115 457	-0,19%

Les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne versées en 2017 pour le service d'assainissement non collectif sont représentatives de l'activité de l'année 2016.

Il convient de préciser que l'Agence de l'Eau verse à la collectivité 18 € par contrôle de fonctionnement et 115 € par contrôle de conception & réalisation conforme. Ces aides permettent au service de minorer le coût des contrôles à l'utilisateur.

8 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

8.1 Service public d'eau potable

8.1.1 Investissement

Le Syndicat a procédé en 2017 à des investissements pour un montant de 6 173 320 € (Reste à réaliser compris).

Les principales opérations d'investissement réalisées ou en cours de réalisation :

- Audit station de traitement Houssad (capacité, traitement charbon) : 14 550 €
- Travaux construction usine traitement d'Orist : 1 802 389 €
- Achat compteurs d'eau : 162 625 €
- Réhabilitation réservoirs : Biaudos
- Renouvellement réseau dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'eau
 - Pey – 331 892 €
 - Port de Lanne – 692 278 €
 - Rivière – 130 604 €
 - St Lon les Mines – 173 656 €
 - Orist – 53 471 €
 - Orx – 2 969 €
- Renforcement réseau Saubion quartier Arguins – 15 754 €
- Renouvellement réseau Foirail Tyrosse – 41 923 €
- Déplacement canalisation travaux ASF mis à 2X3 voies autoroute 309 892 €

- **Les principaux investissements prévus en 2018 sont synthétisés ci-dessous :**

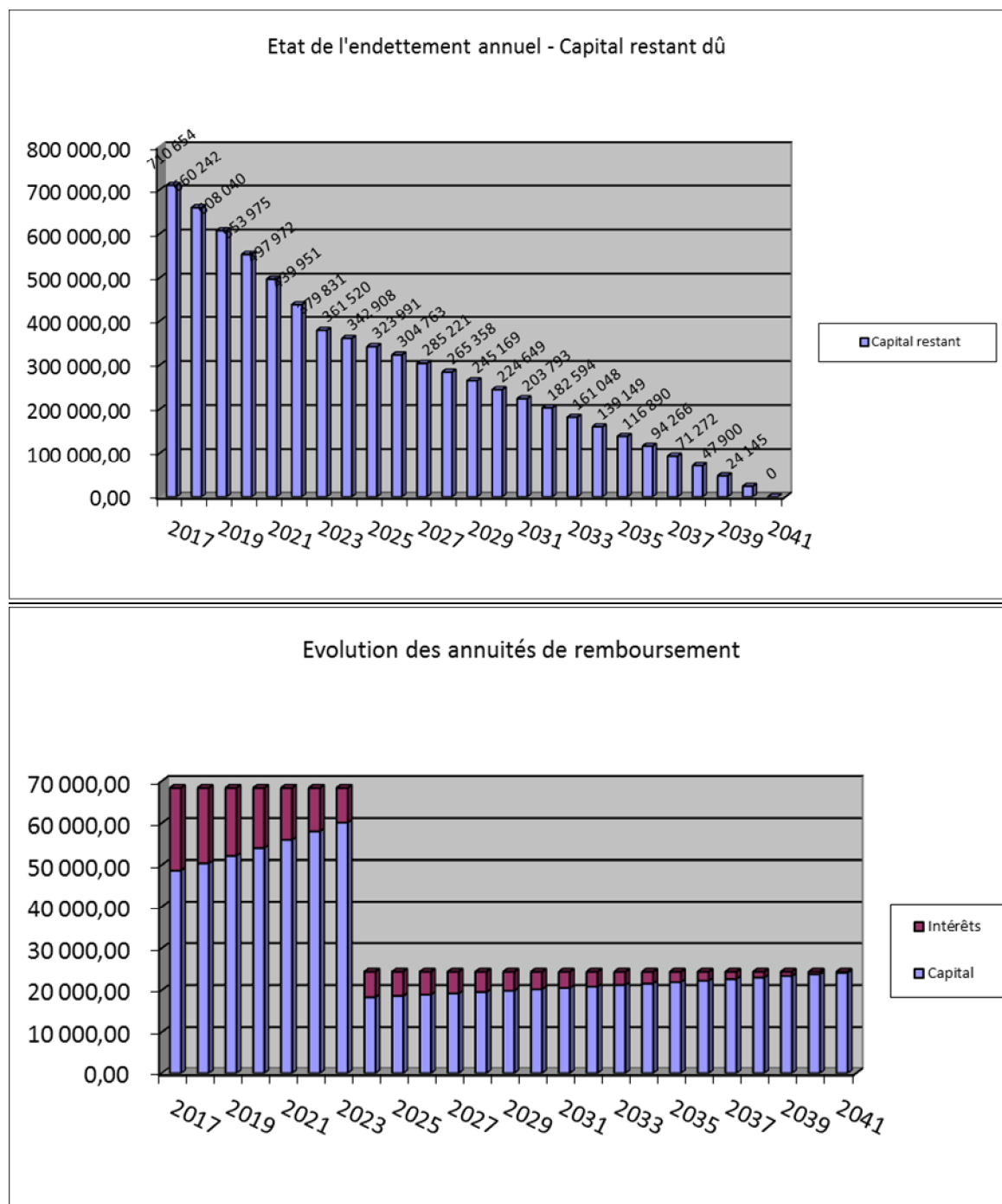
Etude modélisation réseau problématique CVM	20 000,00€
Mise à jour licence TOPKAPI	3 200,00€
Achat terrain siège ZE casablanca	100 000 ,00€
Renouvellement divers	70 000,00€
Achat groupe électrogène	42 000,00€
Achat de purges de réseaux	4 000,00€
Compteurs d'eau + divers	140 000,00€
Achat véhicule	25 000,00€
Achat matériel informatique	4 000,00€
Extensions réseaux non affectées	2 095 382,80€
Equipement forage F6	200 000,00€
Réhabilitation usine Orist	2 304 620,00€
Réhabilitation réservoir ST M DE HINX	100 000,00€
Mise en sécurité sites d'eau	50 000,00€
Compteurs de sectorisation	60 000,00€
Déplacement réseau projet autoroute A.S.F.	159 000,00€

TOTAL GENERAL Nouveaux investissements	5 377 202,80€
---	----------------------

8.1.2 Endettement

Dans l'hypothèse de l'absence de nouvel emprunt dans le futur, la dette du syndicat pour le service Eau potable devrait s'éteindre en 2041.

L'évolution de cette dette est représentée par les diagrammes ci-dessous :



Pour l'année 2017 :

Capital restant du au 31/12/2017	Capital remboursé en 2017	Intérêts remboursés en 2017	Annuité versé en 2017
710 653,53 €	48 691,22 €	19 695,03 €	68 386,25 €

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette du service de l'assainissement de l'eau potable est inférieure à 1 an (0,42 an).

Cet indicateur, exprimé en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette du service et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles, déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts d'emprunt à l'exclusion du capital remboursé.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Pour le service de l'eau potable, sa durée est particulièrement faible et traduit une excellente capacité d'investissement.

8.1.3 Amortissement

Le montant des amortissements réalisés en 2017 pour le service d'eau potable s'élève à :

Amortissement du service eau potable	320 494,00 €
--------------------------------------	--------------

8.2 Service public d'assainissement collectif

8.2.1 Investissement

Le SIBVA a financé en 2017 des investissements pour un montant de 3 684 694 € HT (prise en compte des restes à réaliser).

Les principales réalisations terminées ou en cours de finition :

- Construction STEP Pey – 1 645 329 €
- Extension réseau Saint Etienne d'Orthe – 154 682 €
- Extension réseau Angoumé – 150 000 €
- Extension réseau Pey réseau transfert – 426 737 €
- Mise en séparatif quartier du stade – 249 633 € e
- Renouvellement réseau poste maternelle Tyrosse – 13 987 €
- Etudes diagnostic Josse – 36 989 €
- Etude diagnostic S Geours de Maremne – 45 000 €
- Etude diagnostic St Jean de Marsacq – 9 745 €
- Remplacement douche rince œil et télégestion station St Martin de Hinx – 2 320 €

Les principaux investissements prévus en 2018 sont synthétisés ci-dessous :

Etude faisabilité STEP ORX	25 000,00€
Etude modélisation réseau unitaire Tyrosse	25 000,00€
Achat "algeco" stockage polymère STEP Tyrosse	9 650,00€
Renouvellement divers	82 000,00€

Travaux en cours

Extensions réseaux non affectées	200 000,00€
Poste rejet STEP ST M HINX	40 000,00€
Réseau transfert Belus à Pey	2 584 671,00€
Bassin tampon ST A SEIGNANX	125 000,00€
Refoulement eaux traitées Station d'épuration ST M HINX	420 000,00€
Refoulement eaux brutes station d'épuration SAUBION vers TOSSE	580 000,00€
Réhabilitation réseau ST André de SEIGNANX	75 000,00€
Réhabilitation réseau ST M HINX	370 000,00€
Réhabilitation réseau ST V DE TYROSSE Stade et Hauts de Fontaine	466 000,00€
Réhabilitation réseau ST V DE TYROSSE Cote Argent et Mousempes	1 100 000,00€
Réhabilitation réseau SAUBION	170 000,00€

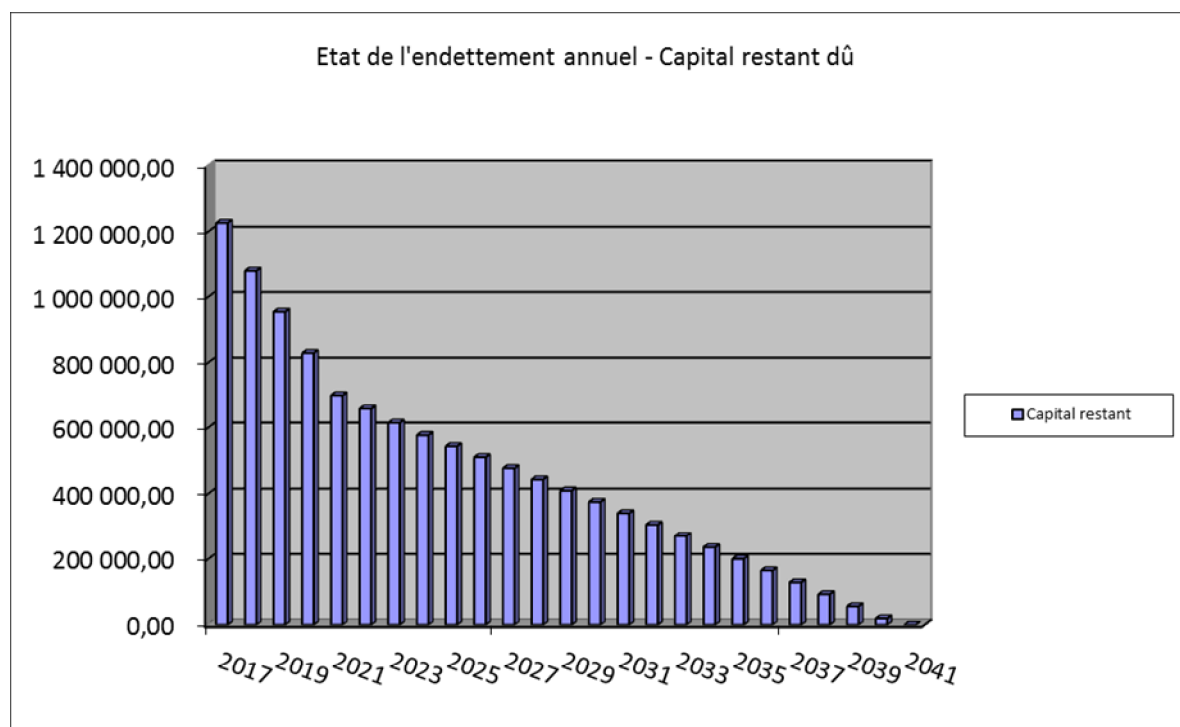
TOTAL GENERAL : Nouveaux investissements	6 272 321,00€
---	----------------------

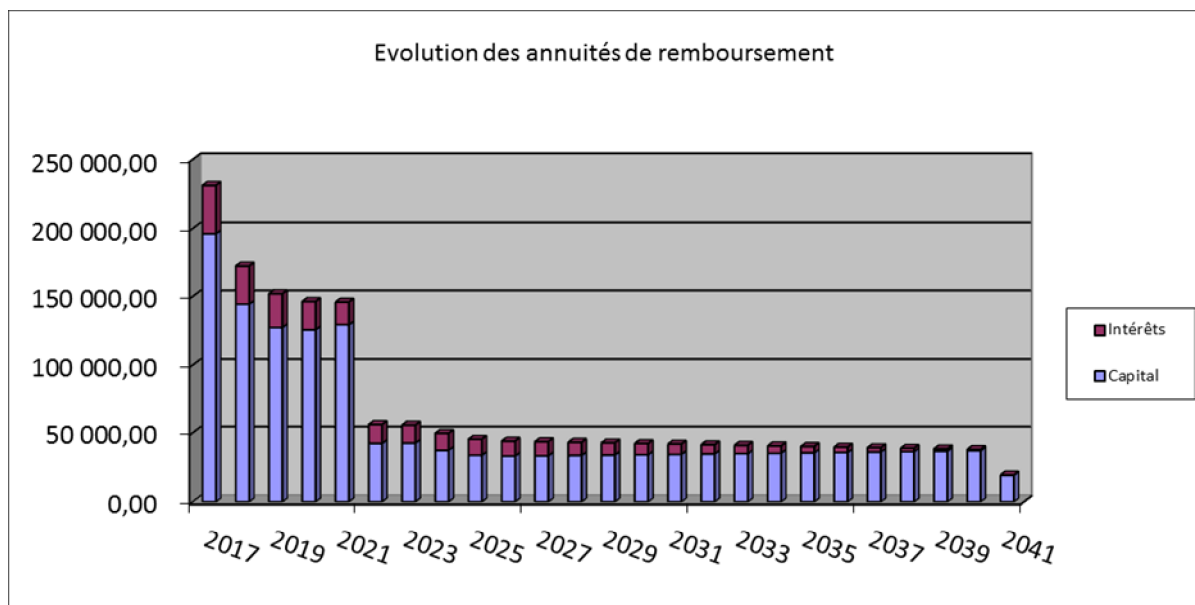
Ces investissements se font dans la continuité de ceux réalisés les années précédentes, avec notamment la poursuite des investissements sur le patrimoine existant (diagnostics et réhabilitation de réseaux) et les extensions de réseaux et stations d'épuration (prévues sur plusieurs exercices budgétaires).

8.2.2 Endettement

Dans l'hypothèse de l'absence de nouvel emprunt dans le futur, la dette du syndicat pour le service Assainissement collectif devrait s'éteindre en 2041.

L'évolution de cette dette est représentée par les diagrammes ci-dessous :





Pour l'année 2017 :

Capital restant du au 31/12/2017	Capital remboursé en 2017	Intérêts remboursés en 2017	Annuité versé en 2017
1 227 321,99 €	196 208,02 €	35 049,70 €	231 257,72 €

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette du service de l'assainissement de l'eau potable est égale à 1,14 an.

Cet indicateur, exprimé en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette du service et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles, déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts d'emprunt à l'exclusion du capital remboursé.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Pour le service de l'assainissement collectif, sa durée est particulièrement faible et traduit une excellente capacité d'investissement.

8.2.3 Amortissement

Le montant des amortissements réalisés en 2017 pour le service d'assainissement collectif s'élève à :

Amortissement du service assainissement collectif	625 307,00 €
---	--------------

8.3 Service public d'assainissement non collectif

Ce service ne fait pas l'objet d'investissement particulier.

9 SERVICE A L'USAGER

9.1 Service à l'utilisateur

- Accueil de proximité :

-  Accueil au siège du SIBVA au 6 allée des Magnolias à St Vincent de Tyrosse.
-  Ouverture des bureaux de 8 h à 17h45 sans interruption du lundi au vendredi.
-  Accueil téléphonique de 8h à 17h45 sans interruption au 05 58 77 02 40
-  Possibilité de télécharger et consulter son contrat sur le site www.sibva.fr (à partir des identifiants mentionnés sur la facture d'eau)

- Création d'une agence en ligne

L'Agence en ligne permet d'accéder à tous nos services :

-  Consulter sa facture
-  Effectuer les démarches administratives
-  Envoyer son index
-  Payer en ligne
-  Etre informé en cas de coupure d'eau
-  Poser une question
-  Demande de résiliation de contrat

- Service d'astreinte

Un service d'astreinte peut être mobilisable 7 jours sur 7 en dehors des heures d'ouverture du bureau. Il suffit de composer le numéro suivant : 05 58 77 02 40, un message vocal indique le numéro de téléphone d'astreinte.

- Facturation

Le SIBVA met à disposition des abonnés différents modes de paiement des factures.

Les modes de paiement possibles :

-  Espèces
-  Chèque
-  TIP
-  Prélèvement automatique à échéance
-  Prélèvement automatique avec mensualisation
-  Paiement à distance par carte bancaire sur le site www.sibva.fr

En cas de difficulté de paiement le service :

-  facilite la mise en contact avec la Trésorerie de St Vincent de Tyrosse pour la mise en place d'un échéancier de paiement,
-  facilite la mise en relation avec les partenaires sociaux.

Le service a instruit 229 demandes de dégrèvements pour fuite dans le cadre de la loi Warsmann, sur ces 229 dossiers, 44 dossiers ne rentrant pas dans les critères prévus par la loi n'ont pas bénéficié du dispositif de dégrèvement sur la facture d'eau.

Le service a également procédé à des modifications de facture sur l'année 212 factures ont été rectifiées (27332 factures émises, soit 0.7 %). **Objectif service < 1% des factures à modifier.**

Le service a reçu **27 156 appels téléphoniques sur l'année 2017**, avec un taux de plus de 97.62 % d'appels aboutis.

Objectif service >90 % des appels aboutis

9.2 Action de solidarité

Le SIBVA participe au Fonds départemental de solidarité.

P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - service de l'eau potable

En 2017, le SIBVA a voté un abandon de créances pour un montant de 2507 € HT, soit un montant de 0.00012 €/m³.

P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - service de l'assainissement collectif

En 2017, le SIBVA a voté un abandon de créances pour un montant de 2488 € HT.

9.3 Coopération décentralisée

Le SIBVA a participé, avec l'association Human'ISA XVII composée par 55 élèves ingénieurs de l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics (ISA BTP) d'Anglet, à une action de coopération décentralisée. Elle se concrétise par une participation financière, en 2017, à hauteur de 3000 euros.

Cette coopération a permis de contribuer à la réalisation d'une nouvelle école, suite à la série des tremblements de terre d'avril 2015, devant accueillir 146 enfants âgés de 3 à 11 ans dans le village d'Okharpauwa au Népal (financement des réseaux d'eau et d'assainissement et la construction d'un dispositif de traitement des eaux usées).



ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION

ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS ET SUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

ANNEXE 3 : DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR LE MONTANT DES REDEVANCES ET PARTICIPATIONS VOTES PAR LA COLLECTIVITÉ